



VAL DE FRANCE
BANQUE ET ASSURANCES



RAPPORT ANNUEL 2009

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL VAL DE FRANCE**

SOMMAIRE GENERAL

Rapport de gestion	page 3
Comptes individuels	page 36
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 88
Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	page 92
Comptes consolidés	page 95
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 182
Rapport du Président du Conseil d'Administration au titre de la LSF	page 186

RAPPORT DE GESTION au 31/12/2009

1. Contexte économique et financier 2009

A l'aube de l'année 2009, toutes les économies ou presque sont entrées en récession. Devant les menaces de faillite et de crise bancaire systémique, les Etats ont accordés des aides massives. Malgré tout, il en a résulté une récession mondiale qui a conduit à un ralentissement du commerce international (le produit intérieur brut des pays les plus avancés a diminué de 4,25%, ce qui constitue la baisse la plus importante depuis la seconde guerre mondiale). Le commerce mondial et les flux financiers ralentissent brutalement, le chômage augmente un peu partout alors qu'en décembre 2007, il avait atteint dans les pays industrialisés son plus bas niveau depuis les années 80.

Jusqu'en mars, les marchés prévoyaient un effondrement du système financier, à l'image de 1929, et s'attendaient à une faillite en chaîne des grands groupes (General Motors, Chrysler et Ford) et notamment des banques. Le G20 de début avril, qui adopte des mesures pour relancer la croissance mondiale, continue d'asseoir la reprise boursière, laquelle est renforcée par la publication des indicateurs économiques plus encourageants du premier trimestre. Les banques centrales abaissent leurs taux directeurs à l'image de la BCE, pour amener celui-ci à 1% en mai.

Les matières premières reprennent de la hauteur ; l'automobile, un temps au bord du chaos, reprend des couleurs. Le 1^{er} juin General Motors est mis en faillite, permettant ainsi la restructuration du secteur automobile.

Quant à elle, la France est entrée comptablement en récession en 2009, ce qui a amené la Présidence française à mettre en œuvre un plan de relance massif avec 28 milliards d'€ injectés dans l'économie. Cette intervention a eu lieu à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, la prime à la casse a eu pour effet de soutenir l'industrie automobile française. Le marché automobile français termine ainsi l'année au plus haut depuis 2001 avec près de 2,2 millions de voitures neuves commercialisées.

La seconde intervention de l'Etat s'est portée sur le secteur bancaire avec des apports de fonds propres aux banques, mise en place d'un médiateur du crédit, création du Fonds Stratégique d'investissement pour soutenir la trésorerie des entreprises. Le bilan de ces mesures est davantage contrasté, avec certains financements qui ont mieux résistés que d'autres. Le crédit aux entreprises a particulièrement souffert, pour les petites entreprises le ralentissement de leur activité a réduit les besoins en fonds de roulement et les plus grandes entreprises se tournant massivement vers les marchés obligataires pour assurer leurs financements. Avec +3,7% de croissance, les encours de crédits aux ménages se portent mieux.

Enfin pour tenter de limiter la montée du chômage, des mesures d'assouplissement du chômage partiel, d'embauches sans charges dans les très petites entreprises ont été adoptées. Néanmoins, le retournement du marché de l'emploi s'est amplifié en 2009 suivant le recul de l'activité, ainsi le taux de chômage atteindra 9,6% en 2009. Le reflux d'inflation, quant à lui, a été bénéfique aux gains de pouvoir d'achat et au niveau du taux d'épargne des ménages à 17% des revenus, celui-ci étant au plus haut niveau depuis 2002.

Dans ce contexte tumultueux, les banques françaises semblent mieux résister que leurs voisines européennes. Les Caisses Régionales du Crédit Agricole affichent un encours global de crédits 357 milliards d'euros soit une croissance de +2,1% sur l'ensemble des financements, avec notamment une contribution aux financements des projets immobiliers qui progresse de +3%, aux collectivités publiques +6% et à l'agriculture +4%. Les encours de crédits aux entreprises sont, quant à eux, en légère régression de -0,5%. La production nouvelle est en retrait de 10% et notamment le marché de l'habitat qui s'est contracté de -21%.

La collecte, quant à elle, progresse de 5,6% ; plus particulièrement les valeurs mobilières qui évoluent de +8% par rapport à 2008, sous l'impulsion notamment de la hausse des indices boursiers. L'assurance à caractère d'épargne ainsi que l'épargne bancaire augmentent de 6%, le monétaire quant à lui est quasi-stable.

2. L'activité de la Caisse Régionale Val de France

Dans le domaine de la collecte de ressources, l'activité fut en croissance globale de 4,8% ; avec comme évènements marquants, la commercialisation du Livret A pour l'ensemble des établissements financiers à compter de 2009 et l'effet bénéfique de l'évolution du CAC40 sur les valeurs mobilières.

L'activité crédit est restée soutenue a +4% d'évolution d'encours, avec une contribution élevée pour les crédits d'équipement proche de 10%. Qu'il s'agisse des activités traditionnelles que sont collecte et crédits ou de diversification, telles les assurances des biens et personnes, la Caisse Régionale poursuit l'enrichissement de ses gammes de façon à proposer à sa clientèle des produits et services indispensables au quotidien dans un contexte chahuté.

En 2009, la **collecte nette annuelle** est de +314,3 millions d'€ contre -13,8 millions d'€ en 2008 et génère globalement un accroissement d'encours de +3,6% ou +4,9% en collecte globale intégrant les obligations en valeur de marché.

L'encours de dépôts à vue augmente de +4,8% au 31-12-2009, avec toutefois une moyenne annuelle des encours en solde moyen journalier en régression de -0,6%. La collecte monétaire rémunérée décroît par rapport au 31-12-2008, compte tenu du transfert des pré-réservations Livrets A vers le compartiment épargne.

Les encours d'épargne traditionnelle progressent à hauteur de +7,2% sous l'impulsion du transfert des pré-réservations Livrets A, générant ainsi une progression des encours de livrets de 19%. Les comptes et plans d'épargne logement quant à eux progressent légèrement à +0,9%.

L'encours de collecte tierce évolue de +5,1% contre -4,8% en 2008, soit une augmentation de la collecte de 162 millions d'€ contre -160 millions € en 2008. Les évolutions boursières ont engendré un accroissement de la ligne d'encours SICAV et FCP de +1,3% en fin d'année. Les encours d'assurance-vie de la gamme Prédica (+5,9%) et de la BGPI (+26,9%) connaissent à nouveau une évolution positive.

La **production de crédits à moyen et long terme** en 2009 décroît de -14,8% par rapport à 2008. Les réalisations de l'année s'élèvent à 1.012 millions d'€ soit 176 millions d'€ de moins que l'année précédente. Le financement de l'habitat avec 415,7 millions d'€ et -20,3% représente 41% de la production totale de crédits 2009 contre 44% en 2008. La production de crédits à la consommation est supérieure de 8,6% à 2008 avec 149 millions d'€ et représentent 14,7% de la production totale de crédits.

L'accompagnement des projets d'investissement régresse de -15,5% par rapport à 2008 à 447,7 millions d'€ et représente 44,2 % des nouveaux crédits avec des rythmes d'évolution assez différenciés selon les marchés auxquels ils s'adressent. Les financements consentis à l'agriculture et aux professionnels représentent 19% des financements, l'évolution sur le marché de l'agriculture est de -19,3% et de -15,7% pour les financements aux professionnels. Les crédits d'investissement aux entreprises enregistrent également une baisse de -36% et représentent 11,7% des financements de la Caisse Régionale; les financements aux collectivités enregistrent une belle progression de +28%.

En 2009, la dynamique commerciale de Crédit Agricole Val de France est toujours impulsée par l'action des « moteurs » créés en 2006 ; ceux-ci par leurs animations régulières et plusieurs « temps forts » ont permis de rencontrer 140 000 clients soit +8% qu'en 2008 et de réaliser 492 000 entretiens. Le maillage du réseau s'intensifie et intègre de plus en plus les nouvelles technologies, avec l'ouverture de l'agence « projets » Les Epars située à Chartres, ainsi que l'Agence selon ce nouveau concept à Vineuil galerie marchande.

Près de 15 000 nouveaux clients ont été conquis en 2009, dont près de 1 300 professionnels et agriculteurs. Nos performances sont en léger repli (-0,08% par rapport à 2008), pénalisées par le ralentissement de l'activité habitat, par une action conquête moins structurée et des recommandations insuffisantes.

Avec un nombre de propositions et de devis en contrat d'assurance aux particuliers qui a presque doublé comparé à 2008, nous enregistrons une croissance de 7,3% de notre portefeuille potentiel IARD et +20% sur la prévoyance.

Le nombre de connexions de nos clients au site Internet de la Caisse Régionale augmente de 18% en 2009 et dépasse les 950 000 connexions par mois. Nos clients effectuent 10% de plus de virements par le « multi-canal ». Enfin 3 300 clients excentrés du territoire de CA Val de France et désirant bénéficier d'une relation de nature « contact Agence » sont domiciliés dans l'Agence directe.

Le Crédit Agricole Val de France est une entreprise régionale engagée dans le développement durable de son territoire. Dans le cadre de notre politique mutualiste, la structure « Passerelle » qui a été créée en 2004, dont l'objectif est de permettre aux personnes fragilisées par des accidents de la vie (perte d'emploi, divorce, décès, maladie, jeunes sans soutien familial...), de bénéficier d'une assistance du Crédit Agricole Val de France. Des résultats concrets : 950 clients ont déjà bénéficié de cet accompagnement. En 2007, le Crédit Agricole Val de France a signé avec l'UDAF 28 une convention de partenariat sur le micro crédit social, régi par la loi «Borloo». Cette signature permet de renforcer notre dispositif « Passerelle ». Dans ce cadre, l'UDAF s'engage à accompagner les emprunteurs et Val de France assure le dispositif crédit.

Le Crédit Agricole Val de France accompagne les initiatives locales : grâce à nos 680 administrateurs et nos 59 caisses locales, nous participons à l'animation de notre territoire en soutenant financièrement ou matériellement des associations qui œuvrent dans divers domaines : culture, sport, éducation, solidarité, patrimoine, humanitaire, ... (Ex : district de foot, UNSS, comité départemental de cyclisme, journées du patrimoine, rendez-vous de la créativité et reprise d'entreprises, comices agricoles, congrès des maires, AFDI, et de nombreuses associations locales). Au global, c'est près de 470 000 € que le Crédit Agricole Val de France a ainsi injecté sur nos deux départements.

Par ailleurs en 2009 notre « Projet mutualiste » a été initié ainsi que la mise en place d'actions concrètes : l'enrichissement de l'offre sociétaire, avec l'arrivée au printemps de la carte sociétaire ; la nomination dans chaque agence d'un correspondant sociétariat ; la mise en place d'un Fonds de Développement aux Initiales Locales (FDIL) et l'organisation d'une journée environnement.

Crédit Agricole Val de France, acteur du Développement Durable avec les actions mises en place : utilisation de papier recyclé, covoiturage entre les sites de Blois, suppression de la communication écrite sous forme papier, développement de la visio-conférence et de web-cam, récupération de piles, de cartouches d'encre et de toner au profit de l'association « Enfance et Partage », recyclage du papier et du carton par l'ensemble des collaborateurs et aménagement des agences avec le souci d'économies d'énergie. Aussi, l'agence projets Les Epars a été construite selon les normes « HQE » et la Caisse Régionale s'est engagée dans un processus « Bilan carbone ».

3. Les Comptes Sociaux 2009 de la Caisse Régionale

Les comptes de la Caisse régionale au 31 décembre 2009, leader bancaire de la place, reflètent l'évolution dynamique de son activité malgré le contexte économique et boursier vécu cette année, la maîtrise de ses charges et des risques qui tendent à progresser.

Le produit net bancaire s'accroît de 11,6 %, en regard de charges de fonctionnement nettes qui augmentent de 1,7 %. Il en résulte un accroissement du résultat brut d'exploitation de +22 % à 128,3 millions d'€

La gestion du risque génère une dotation nette de provisions de 20,9 millions d'€ contre 13 millions d'€ en 2008.

La Caisse Régionale dégage un résultat net après impôt de 65,4 millions d'€ soit +5,05 %.

Examinons plus en détail les comptes de la Caisse Régionale arrêtés à fin 2009.

3.1. Bilan au 31/12/2009

Le total du bilan est de 6,6milliards d'€ en très légère augmentation de 0,2 %.

BILAN (en millions d'€)

ACTIF	2009	2008	%
Interbancaire & Groupe	389,7	597,3	-34,8%
Créances sur la clientèle	5 164,6	4 973,3	3,8%
dont provisions	81,6	74,7	9,2%
Emplois de fonds propres	943,0	882,4	6,9%
Divers	126,6	155,1	-18,4%
TOTAL	6 623,8	6 608,1	0,2%

PASSIF	2009	2008	%
Interbancaire & Groupe	3 507,4	3 437,9	2,0%
dont avances	3 077,1	3 402,2	-9,6%
Collecte monétaire	1 996,3	2 101,9	-5,0%
Provisions pour risques et charges	74,7	71,3	4,8%
Fonds propres yc FRBG/Dettes Sub	854,3	797,4	7,1%
Divers	125,6	137,4	-8,5%
Bénéfice de l'exercice	65,4	62,3	5,0%
TOTAL	6 623,8	6 608,1	0,2%

3.1.1. RESSOURCES

1. Les opérations interbancaires et internes du groupe Crédit agricole s'élèvent à 3,5 milliards d'€ et progressent de 70 millions d'€ par rapport à 2008 ; ces ressources représentent quasi-intégralement les avances de Crédit Agricole SA, soit 50% des prêts à moyen et long terme réalisés sur avances traditionnelles avant le 1er janvier 2004 (0,260 milliard d'€), qui s'amortissent, auxquelles s'ajoutent les avances globales (0,963 milliard d'€) et les avances miroir, en progression de 4% compte tenu de l'évolution de l'épargne bancaire incluant désormais les Livrets A (1,621 milliard d'€). Plus récemment, les avances SFEF (Soutien Financier à l'Economie Française) et avances spécifiques représentent 233 millions d'€ pour la Caisse Régionale. L'optimisation de la liquidité, nous a amené cette année à rembourser des avances globales qui sont partiellement compensées par la souscription d'emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole .s .a.

2. La collecte monétaire conservée, sous la forme de dépôts à vue et dépôts à terme de nos clients, soit 1,99milliards d'€ est en diminution de -5 % au 31 décembre 2009. Les dépôts à vue, y compris associés aux PEA, progressent de +4,8% ; la collecte rémunérée diminue de 165 millions d'€ soit -19,6% du transfert de la pré-réservation livret A pour 170,8 millions d'€ désormais intégré en collecte épargne pour la partie conservée et centralisé à la Caisse des Dépôts et Consignations courant 2009.

3. Les provisions d'un montant de 74,7 millions d'€ progressent de 4,8% par rapport à l'exercice précédent soit : provisions de 9,7 millions d'€ au titre de la collecte épargne logement (reprise nette aux dotations de 1,5 Millions €), 7,5 millions d'€ en risques opérationnels et divers (dotation nette de 2,2 millions d'€), provisions pour couverture de risques filiales de 10,8 millions d'€ (dotation nette de 7,9 million d'€) et 46,7 millions d'€ en provisions collectives (reprise de 5,2 millions €).

4. Les fonds propres atteignent 854 millions d'€ avant incorporation du résultat conservé et progressent de 7,1% soit 56,9 millions d'€ après dotation nette de 6,1 millions d'€ de FRBG. La mise en réserves du résultat conservé 2008 augmente le niveau des fonds propres de 55,5 millions d'€

5. Les comptes de tiers et divers, soit 125,6 millions d'€ représentent les écritures de régularisation et instances envers les tiers et sont en diminution de 11,7millions d'€ par rapport à 2008.

6. Enfin, le résultat net de l'exercice s'élève à 65,4 millions d'€ et progresse de 5,05%.

3.1.2. EMPLOIS

1. Les opérations interbancaires et Groupe s'élèvent à 389,7 millions d'€ et représentent principalement des excédents de trésorerie ; elles diminuent de 34,8 % soit -207,6 millions d'€ par rapport à l'exercice précédent en raisons majeures de moindres placements (-228 millions d'€), de ressources interbancaires, Groupe et monétaires inférieures de 36 millions d'€ et a contrario +191 millions d'€ d'emplois nets Crédits clientèle.

2. Les créances sur la clientèle, nettes de provisions sur créances douteuses et litigieuses atteignent 5,16 milliards d'€ en progression de 3,8% et représentent 78% des emplois de la Caisse Régionale, contre 75% en 2008. A noter que le total des créances douteuses et litigieuses est en augmentation de 4,4 millions € à 112,1 millions d'€ et représente 2,15 % des encours globaux de crédits (inchangé par rapport à 2008).

3. Les emplois de fonds propres enregistrent une progression soutenue de 6,9% à 943 millions d'€; ceci résulte de l'encours de titres de placement et d'investissement en progression de 37,8 millions d'€ en raison de l'accroissement des excédents de fonds propres, du réinvestissement des dividendes La Boétie, de l'acquisition de 1,6 million d'€ pour le Sacam Avenir (BforBank) et 2,5 millions d'€ Sacam développement.

Enfin, il a été réalisé pour 7,9 millions d'€ d'investissements contre 3,6 millions d'€ en 2008 et des amortissements qui s'élèvent à 7,1 millions € contre 6,9 millions € en 2008.

4. Les comptes divers s'élèvent à 126,6 millions d'€ et régressent de 18,4% ; ils sont constitués par les encaissements en cours auprès des tiers.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres sur-complémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation : *(information extra-comptable non auditée par les Commissaires aux Comptes)*

	31.12.2009	31.12.2008
Fonds propres de base (tier 1)	516 225	424 836
Fonds propres complémentaires (tier 2)		11 968
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>	N/A	N/A
Total des fonds propres prudentiels	516 225	436 804

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2009 comme en 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a répondu à ces exigences réglementaires.

3.2. Les engagements hors bilan

Les engagements reçus pour 1 377 millions d'€ sont exclusivement des garanties de sociétés tierces (caution) pour des crédits consentis par la caisse régionale; la CAMCA cautionne 1 187 millions d'€ soit +10,4% par rapport à 2008.

Les engagements donnés pour 887,8 millions d'€ concernent les autorisations de crédits (OC) confirmées pour 539,9 millions d'€ soit -14,4% par rapport à 2008 et les autres engagements par signature donnés à la clientèle pour 263,5 millions d'€ dont 165,9 millions d'€ de crédits accordés non réalisés; -3,5% par rapport à 2008.

3.3. Le compte de résultat 2009

LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'€)

	2009	2008	Variation
interets et produits assimilés	261 771	271 002	-3,4%
interets et charges assimilés	-138 806	-178 807	-22,4%
revenus des titres à revenu variable	22 178	27 803	-20,2%
<u>Produits nets d'intérêts+revenus assimilés</u>	<u>145 143</u>	<u>119 998</u>	<u>21,0%</u>
commissions produits	118 270	94 568	25,1%
commissions charges	-18 485	-14 231	29,9%
<u>Produits nets de commissions</u>	<u>99 785</u>	<u>80 337</u>	<u>24,2%</u>
autres produits d'exploitation bancaire	1 868	18 847	-90,1%
autres charges d'exploitation bancaire	-611	-427	43,1%
<u>Autres produits nets</u>	<u>1 257</u>	<u>18 420</u>	<u>-93,2%</u>
gain ou perte s/op du ptf de negociation	-1 378	791	-274,2%
gain ou perte s/op du ptf placement et ass	3 521	3 060	15,1%
<u>Produits nets sur opérations financières</u>	<u>2 143</u>	<u>3 851</u>	<u>-44,4%</u>
P.N.B.	248 328	222 606	11,6%
Frais de personnel	-71 706	-70 304	2,0%
Autres frais administratifs	-41 269	-40 872	1,0%
Dotations aux amortissements	-7 089	-6 894	2,8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	128 264	104 536	22,7%
Coût risque crédits + litiges	-20 945	-13 074	60,2%
Résultat net sur actifs immobilisés	-1 212	550	-320,4%
RESULTAT COURANT	106 107	92 012	15,3%
Dotations nettes FRBG & prov. réglementées	-6 461	-10 313	-37,4%
Résultat exceptionnel	0	0	NS
Charge fiscale	-34 236	-19 432	76,2%
RESULTAT NET	65 410	62 267	5,05%

3.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'élève à 248,3 millions d'€ en progression de 11,6% soit +25,7 millions d'€ par rapport à 2008, avec pour principales composantes :

1. La marge constituée des produits nets d'intérêts et revenus assimilés : 145,1 millions d'€ qui progresse de 21,0% soit 25 millions d'€ Ceci provient, d'une diminution des charges d'intérêts sur opérations internes avec le Crédit Agricole de 22,7 millions d'€ (refinancement par avances globales et miroir), ainsi qu'un accroissement de la marge sur obligations et autres titres à hauteur de 7,4 millions d'€ et d'une baisse de 8,8 millions d'€ pour la marge sur opérations avec la clientèle ; d'autre part une baisse des dividendes et intérêts assimilés reçus du Groupe: -5,6 millions d'€ soit -20,2 % à 22,2 millions d'€

2. Les produits nets de commissions progressent de 24 % à 99,8 millions d'€ soit +19,5 millions d'€

→ Hausse de 38 % des commissions sur prestations de services financiers à 67,6 millions d'€ soit +18,7 millions d'€ composées par:

- transfert en 2009, des commissions liées à l'Assurance Décès et Invalidité et des commissions liées aux cautions CAMCA vers ce compartiment, pour un montant total de 18,8 millions d'€ et en progression de 8% comparé à 2008,

- les produits issus des moyens de paiement utilisés par nos clients augmentent de 1,84 % à 20 millions d'€;

- les produits nets de gestion d'opcvn et de titres diminuent de 7,79 %,

- une progression des commissions assurance Iard et sécuricompte de 1,7% avec une sinistralité proche de l'exercice précédent,

- des commissions assurance-vie qui évoluent faiblement à +0,9 % portées à 10,6 millions d'€ avec néanmoins un volume de souscriptions brutes progressant de 23 %.

→ Progression des commissions sur opérations internes au Crédit Agricole de +28 % soit à 7,4 millions d'€ amélioré par la facture de la liquidité qui est un produit pour la Caisse Régionale de 3,9 millions d'€

→ Régression de 3% des commissions sur opérations avec la clientèle (autres qu'issues des moyens de paiement) qui atteignent 24,7 millions d'€

3. Les autres produits nets d'exploitation baissent de 93 % soit -17,1 millions d'€ à 1,3 millions d'€ conséquence du transfert des commissions ADI et Camca vers les commissions pour prestations de services financiers.

4. Les produits nets sur opérations financières s'élèvent à 2,1 millions d'€ contre 3,8 millions d'€ en 2008 soit une régression de 44%, due à une perte sur opération du portefeuille de négociation à hauteur de 1,38 million d'€ (net swaps clientèle).

3.3.2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement augmentent de 1,7 % à 120,06 millions d'€

1. Les frais de personnel qui concentrent 59,7% des charges de l'entreprise progressent de +2% à 71,7 millions d'€ (soit +1,4 million d'€). L'évolution des salaires et charges de personnel est légèrement positive de 0,16% soit +0,10 million d'€, en raison de l'accroissement des rémunérations fixes et variables pour 0,24 million d'€ et des sommes versées pour le Plan d'Épargne Entreprise (+0,1 million d'€) et avec une baisse des indemnités de départ en retraite pour -0,4 million d'€. Les sommes dégagées au titre de la participation des salariés et de l'accord d'intéressement évoluent à la hausse, compte tenu de l'accord d'intéressement signé en 2007 et de l'évolution du résultat net, à 9,16 millions d'€ soit +0,8 million d'€ (+10%) contre 8,35 millions d'€ en 2008.

2. Les autres frais administratifs augmentent de 1% pour atteindre 41,3 millions d'€ ; l'ensemble des taxes progressant de 13% et les sous-traitances internes et externes au Groupe progressant de 7,3%.

3. Les dotations aux amortissements augmentent de 2,8% à 7,09 millions d'€ avec l'acquisition de deux biens immobiliers en 2009.

3.3.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Synthèse d'une progression de 11,6% du produit net bancaire et de charges en évolution de +1,7%, le résultat brut d'exploitation s'adjuge +22,7% à 128,3 millions d'€. Cette progression contribue à un gain de 4,7 point du coefficient d'exploitation de la Caisse Régionale à 48,35%. Ceci consolide l'amélioration récurrente de productivité de Crédit agricole Val de France illustrée par le gain de presque 20 points de coefficient d'exploitation depuis 1999, date d'intégration dans le GIE de moyens et prestations informatiques Synergie ; gains de productivité destinés à servir nos clients au meilleur rapport qualité - prix du moment.

3.3.4. LES PROVISIONS

1. Le risque crédit de la Caisse Régionale génère une dotation nette de provisions de 16,2 millions d'€ contre une dotation nette de 13,4 millions d'€ en 2008; cette évolution provient d'un encours de créances douteuses et litigieuses à hauteur de 112,1 millions d'€ soit un taux de 2,15% (contre 107,7 millions en 2008) sur l'ensemble des créances et d'un taux de provisionnement de 72,8% contre 69,3% en 2008.

En 2009, les axes majeurs de la politique crédit de Val de France demeurent:

- développer les encours de crédit sur les clients de la zone d'activité de la Caisse régionale,
- optimiser la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque, par une adaptation permanente aux marchés et en conformité avec les règles prudentielles de Bâle II.
- mettre l'accent sur la vente du crédit et l'équilibre de la relation globale crédit-épargne-services-assurance.

2. Les provisions constitutives du coût du risque autre que crédit individualisé sont en dotation nette de 4,7 millions d'€ contre une reprise nette de 0,3 millions d'€ en 2008. Elles sont justifiées par :

- Reprise nette au titre des risques crédits collectifs pour 5,1 millions d'€ dont un impact conjoncture pour les professionnels et les promotions immobilières pour -3,3 millions d'€
- Dotation nette au titre de risques filières pour 7,9 millions d'€
- Dotation aux provisions pour risque de contrepartie à hauteur de 2 millions d'€

3. Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), enregistre une dotation nette de 6,1 millions d'€ correspondant à:

- Dotation aux risques crédits 1,04 millions d'€
- Dotation pour risques de réaménagement de prêts habitat 2,6 millions d'€
- Dotation pour risques opérationnels 2,4 millions d'€

4. Les provisions réglementées pour amortissements dérogatoires et investissement enregistrent une dotation nette de 0,36 million d'€

3.3.5. LE RESULTAT NET

Le résultat net après déduction de l'impôt sur les sociétés, soit 34,2 millions d'€ s'élève à 65,4 millions d'€ en progression de 5,05 %.

La rentabilité financière (ROE) mesurée par le rapport entre résultat net et capitaux propres atteint 9,22% contre 9,53% en 2008 et la rentabilité de l'actif (ROA) mesurant le rapport entre le résultat net et le total bilan retraité atteint 0,96% contre 0,94% fin 2008.

3.4. L'affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2009 comme suit :

- Affectation à la réserve légale : 43 788 155,39 €
- Dotation aux autres réserves : 14 596 051,8 €
- Intérêts aux parts sociales au taux de 3,80% : 1 147 332 €
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 5 878 886 €

4. Les perspectives d'avenir

En se maintenant à l'avant garde des établissements bancaires dans le domaine des outils technologiques performants, Crédit agricole Val de France, propriétaire d'un réseau d'agences

moderne entre les mains d'équipes motivées et compétentes dispose des meilleurs atouts pour servir sa clientèle.

Pour 2010, nos ambitions ont été bâties en tenant compte du contexte économique, Ces dernières peuvent se résumer comme suit :

- Conquérir et développer notre fonds de commerce,
- Rencontrer 100% de nos clients dans l'année, par tous les canaux et renforcer la relation de service et l'équipement global,
- S'affirmer partout, comme Assureur de Référence,
- Susciter l'adhésion à notre positionnement d'entreprise coopérative, développeur de son territoire, pour accroître le nombre de sociétaires,
- Et enfin, Etendre l'innovation favorisant la proximité relationnelle et la relation de service, en agence, avec Internet et le téléphone et se l'approprier.

5. Les facteurs de risques

La CR Val de France est exposée aux risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix),
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance,
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales,
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Le pilotage des risques est intégré dans le périmètre du Contrôle Permanent et s'appuie sur les différentes instances du suivi du risque (comités recouvrement, comité crédit-risque, comité de surveillance des risques, comité de pilotage sur les impacts de la crise).

Le reporting trimestriel est réalisé lors des comités d'Audit et des Comptes et présenté au Conseil d'Administration.

5.1. Risque de crédit

La Politique Crédit doit permettre l'optimisation de la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque par une adaptation permanente aux marchés. Les règles Bâle II doivent donner une pertinence supplémentaire à la distribution du crédit. Celle-ci s'appuie sur la notation systématique de tous les emprunteurs et l'évaluation du risque de défaut et de perte finale.

A ce titre, l'actualisation permanente de la connaissance client et de son groupe de risque exige la mise à jour régulière de sa notation et ainsi favoriser une approche risque de qualité et les systèmes internes de notation et d'estimation des taux de défaut et de perte devront jouer un rôle majeur dans

l'attribution des crédits, le pilotage des risques, l'allocation de fonds propres et les principes de gouvernance d'entreprise.

Les usages de Bâle II concernent donc:

- Les scores d'octroi et les pré-attributions de crédit,
- Les délégations de crédit,
- La détection, le traitement et le suivi du risque potentiel ou avéré,
- La fixation du niveau de conditions de crédit et de garantie,
- L'évaluation et le calcul des provisions collectives, filières et individuelles,
- La gestion des situations débitrices et le renouvellement des concours court terme,
- Le suivi et la qualité des risques sur la production et le portefeuille de crédit,
- Le pilotage de l'allocation de Fonds Propres

La Caisse Régionale Val de France capitalise sur le dispositif Bâle II pour bien sûr conforter sa gestion du risque mais aussi et surtout promouvoir le développement du crédit de manière rentable et durable. Pour cela, les principes suivants sont développés dans le cadre des usages Bâle II :

- Distribution sélective du crédit selon la notation des emprunteurs et système de délégation adapté.
- Concentration du temps d'analyse sur les notations dégradées.
- Développement de système de pré-attribution pour tous les marchés.
- Différenciation des conditions du crédit selon la qualité du client.

Dispositif de contrôle :

Le respect de la politique crédit sur les thèmes suivants: respect de délégations, respect des différents critères d'intervention, détection des risques nés, est contrôlé par:

- les Directeurs d'Agence (réseau de proximité et réseaux spécialisés) qui assurent un contrôle au 1er degré pour l'ensemble de leurs collaborateurs,
- la Direction Crédit pour un contrôle,
 - au deuxième degré-1er niveau sur les engagements initiés par le réseau,
 - au premier degré sur les engagements pris par les unités d'engagement
- le Contrôle Permanent pour un contrôle au 2ème degré - 2ème niveau au travers des contrôles sur les grands risques et la division des risques, et des contrôles automatiques ciblés,
- le Contrôle périodique lors de ses missions siège ou réseau,
- le Comité de surveillance des risques trimestriel au travers de l'analyse du stock et du flux de risques de contrepartie et de l'étude des grands risques.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

5.1.1 Objectifs et politique

La politique de risque est définie par la Direction des Risques et approuvée par le Conseil d'Administration.

D'une manière générale, les règles de la Commission Bancaire s'appliquent naturellement et plus particulièrement:

- à la déclaration des risques >10% des fonds propres,
- à la limite sur 1 risque: 25% des fonds propres
- l'ensemble des grands risques ne doit pas excéder 800% des fonds propres.

La Caisse régionale fixe le risque net (après couverture Foncaris et Onic) maximal par groupe emprunteur par rapport au RBE de la Caisse Régionale et selon la notation de l'emprunteur sauf

dérogation du Conseil d'Administration. Pour les Entreprises, sur la base des notations Corporate, les seuils suivants s'appliquent :

- A+ à C+ : 30 % du RBE
- C à D+ : 20 % du RBE
- D à D- : 10 % du RBE
- E+ à E- : 5 % du RBE.

Chaque année le Conseil d'Administration examine et valide les limites d'encours maximum sur les grands emprunteurs avec indication de la cotation, l'encours à J et le nouveau plafond d'engagements proposé. La détermination du plafond résulte de la connaissance d'un projet futur dont le financement pourrait être sollicité auprès de la Caisse Régionale ou la capacité maximale d'endettement et de remboursement du client voulu par la Caisse Régionale pour ce même client et dans le cadre de la stratégie commerciale.

Des limites d'encours sont également fixées pour les crédits syndiqués réalisés auprès de Calyon ou d'autres Caisses Régionales et sur les financements LBO :

- 100 Millions d'€ pour les crédits syndiqués Calyon,
- 100 Millions d'€ pour les crédits syndiqués Caisses Régionales et autres banques.

Avec un plafond de réalisation annuelle (40 Millions d'€ pour 2009)

- 100 Millions d'€ sur les financements LBO.

Ces limites font l'objet d'un reporting semestriel auprès du Conseil d'Administration.

Le choix des seuils d'éligibilité à la réassurance FONCARIS fait par la Caisse Régionale a été validé par le Conseil d'Administration et est détaillé en annexe n° 9.

En conséquence, tout dossier éligible devra être présenté à la garantie de FONCARIS sauf décision contraire du Conseil d'Administration lors de la fixation des limites annuelles.

5.1.2 Gestion du risque de crédit

a) Principes généraux de prise de risque

La gestion du risque de crédit est conduite par un ensemble de règles et de principes :

Elle s'appuie sur le système de notation Bâle II, elle encadre le développement des encours de crédit sur toutes les clientèles, elle intègre et coordonne ou complète les mesures de provisionnement, les principes de garantie et les modalités d'entrée en relation, elle est validée annuellement par le conseil d'administration.

Les décisions sont prises par le Comité Régional (Direction Générale et Président du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours atteint 6 millions d'€ et en délégation le comité départemental (Direction et élu du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours se situe entre 3 millions d'€ et 6 millions d'€

b) Méthodologies et systèmes de mesure des risques

- Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La Caisse Régionale Val de France applique au niveau de la banque de détail, la méthode dite « IRB avancée », commune au groupe Crédit Agricole. Dans la banque de détail, sont intégrés les marchés de clientèle : Particuliers, Agriculture, Professionnels et Associations.

La Caisse Régionale Val de France applique la méthode « IRB Fondation » pour sa clientèle d'Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière. La notation de la clientèle est préalablement définie par l'usage de l'outil de notation qui permet l'obtention de la notation à partir des éléments comptables de l'entité notée.

- Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

c) Dispositif de surveillance

- Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Pour le suivi des risques de contrepartie, la notion de groupe de risque est totalement intégrée dans les processus de suivi. Le dispositif interne s'appuie sur la notion de groupe avec tête de groupe et filiales. Tous les dossiers de financement pour des contreparties supérieures à 3 millions d'euros sont constitués avec intégration complète des engagements du groupe.

L'analyse de toutes lignes de créances détenues – engagements de bilan, engagements de hors bilan, caution bancaire – est effectuée afin d'en dégager le risque initial et d'en vérifier le respect des limites internes. Les limites internes sont définies annuellement par le conseil d'administration ; ainsi les seuils d'encours sont préalablement accordés pour une évolution mesurée des encours par groupe de contrepartie ou par contrepartie pour les entreprises isolées.

Le niveau de délégation dépend de la limite accordée ; tout dossier de financement dont la limite accordée (ou effective) est de 6 millions d'€ doit être présenté au Comité Régional, instance la plus haute de la Caisse Régionale pour accorder de nouveaux engagements.

La direction des risques suit de manière très exhaustive l'application de ces règles internes. La mise en place de 'l'Avis Risque indépendant' conformément à la préconisation du Groupe permet de déplacer le contrôle en amont de la décision (contenu de ces dossiers – périmètre, limites, notation). Les dix plus grandes contreparties représentent 8,8% de l'encours au 31/12/2008 et 8,1% de l'encours au 31/12/2009.

Plusieurs contreparties sont couvertes par des garanties souscrites auprès de Foncaris. La prise de garantie par Foncaris au 31/12/2009 est de 50 % sur un encours de 114 millions d'euros.

- Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuille ont pour objectif de vérifier le niveau de connaissance du client. Ces revues de portefeuille sont enrichies lors des Comités de validation de notation. Toutes les notations effectuées au cours du mois sont soumises à ce comité et dans l'année. L'ensemble des contreparties du portefeuille « Corporate » est soumis à la notation.

Processus global de maîtrise du risque :

Premier niveau:

- l'Agence et/ou le gestionnaire doit intervenir en amont pour obtenir régularisation à l'amiable.

Second niveau:

- le Comité Crédit Risque qui décide des restructurations ou du traitement de situations dégradées (classe de risque 5) nécessitant la mise en place de nouveaux concours. Le recours à cette instance est précisé dans les grilles de délégation du réseau et est présidée par le Directeur des Crédits.
- le Comité recouvrement décide de la stratégie d'accompagnement ou de recouvrement et de la politique de provisionnement.

Instance de suivi:

Le Comité de surveillance des risques se réunit une fois par trimestre et assure la surveillance globale des risques de la Caisse Régionale. L'animation est assurée par le Contrôle Permanent.

- **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Les contreparties défaillantes sont détectées d'une part, par un dispositif interne de détection du retard sur les créances, compte courant ou emprunt, pour une action immédiate sur le compte, et d'autre part par le dispositif Bâle II. Ce dispositif est utilisé pour suivre le défaut et pour mesurer le périmètre de risque engendré par un défaut sur un compte ou une entité.

Les outils de détection des défaillances sont à la disposition des unités de recouvrement, chargées de les exploiter deux fois par mois et d'interpeller les gestionnaires des comptes défaillants.

- **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Le Comité des Risques, réuni hebdomadairement, traite les dossiers dont la situation est en écart par rapport aux autorisations. Son rôle est de faire constituer un dossier par le gestionnaire, chargé de portefeuille ou responsable d'agence, d'en étudier le contenu. Suivant le cas, une proposition de régularisation est effectuée et/ou le dossier est aiguillé vers l'unité la plus adaptée pour donner un avis sur le dossier (restructuration par engagements) ou prise en charge immédiate par le recouvrement amiable ou le recouvrement contentieux.

Le Comité des Risques procède aussi, à fréquence trimestrielle, aux revues du stock en défaut sur les risques :

- dans le domaine des entreprises et de la promotion immobilière. Le déploiement de Bâle II a contribué à déterminer des références communes à tous les unités gestionnaires en s'appuyant sur les notions de défaut et de note dégradée,
- dans la clientèle de détail. Les principales expositions au risque en termes d'encours et en perte attendue (au sens Bâle II) sont examinées avec les responsables du réseau de proximité.

d) Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

Dans le cadre de Bâle II, la CR Val de France met en œuvre les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité Normes et Méthodologies du Groupe permettant une approche cohérente au sein du groupe.

5.1.3 Exposition

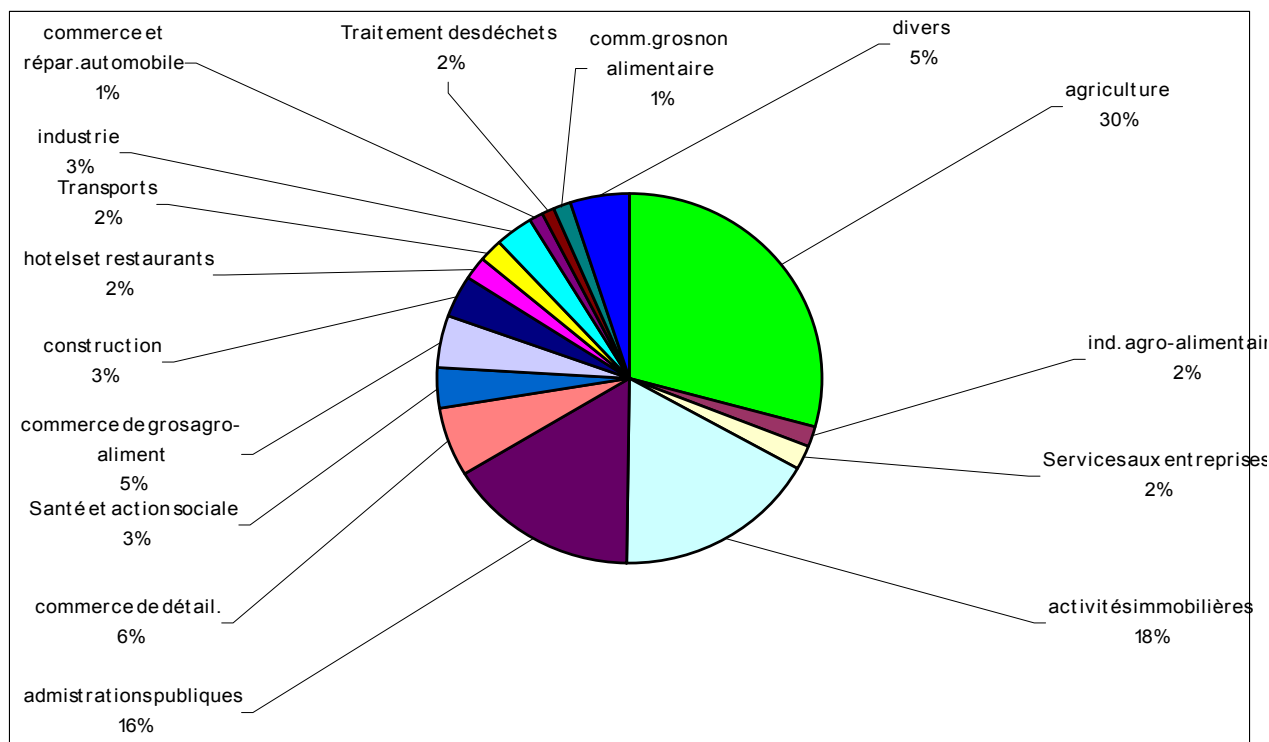
a) Exposition maximale

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	19 556	9 379
Instruments dérivés de couverture	78 738	30 034
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	219 051	217 593
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 315	1 738
Prêts et créances sur la clientèle	5 208 569	5 012 451
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	187 718	172 154
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	5 715 947	5 443 349
Engagements de financement donnés	803 664	904 424
Engagements de garantie financière donnés	84 112	61 824
Provisions - Engagements par signature	690	211
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	888 466	966 459
TOTAL EXPOSITION NETTE	6 604 413	6 409 808

b) Concentration

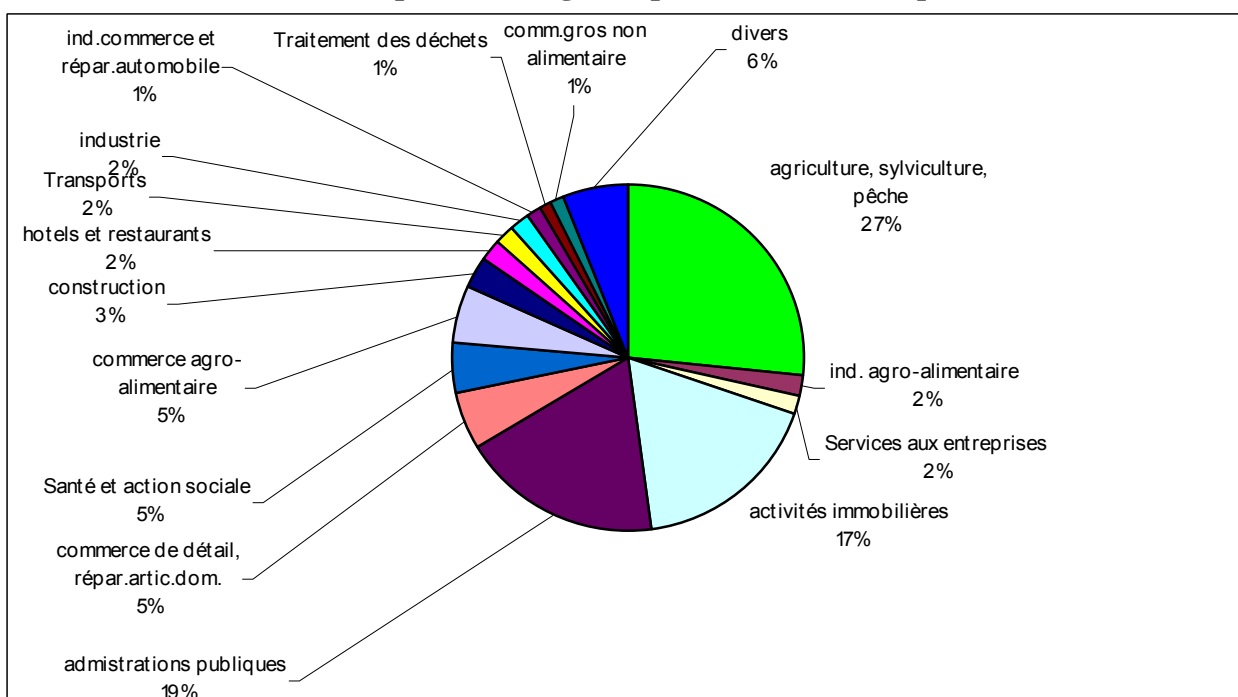
- Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille global par filière économique



Diminution de la part de la filière agricole (de 30% à 27% en 2009), des activités immobilières (de 18% à 17% en 2009) ; accroissement de l'encours des administrations publiques (+ 3 points).

Ventilation au 31/12/2009 du portefeuille global par filière économique



- Ventilation au 31/12/2009 du portefeuille global par filière économique

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	6 890					6 890
Etablissements de crédit	2 314					2 314
Institutions non établissements de crédit	655 355	62	541	16	443	655 499
Grandes entreprises	993 094	22 664	11 430	15 841	9 371	1 001 976
Clientèle de détail	3 545 760	41 152	31 573	25 344	25 887	3 567 254
Total *	5 203 413	63 878	43 544	41 201	35 701	5 233 933
Créances rattachées nettes						34 518
Dépréciations sur base collective						57 567
Valeurs nettes au bilan						5 210 884

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 19 635 milliers d'euros

c) Qualité des encours

- Analyse des prêts et créances par catégories

Lien vers note 3.1 – Etat des actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique.

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

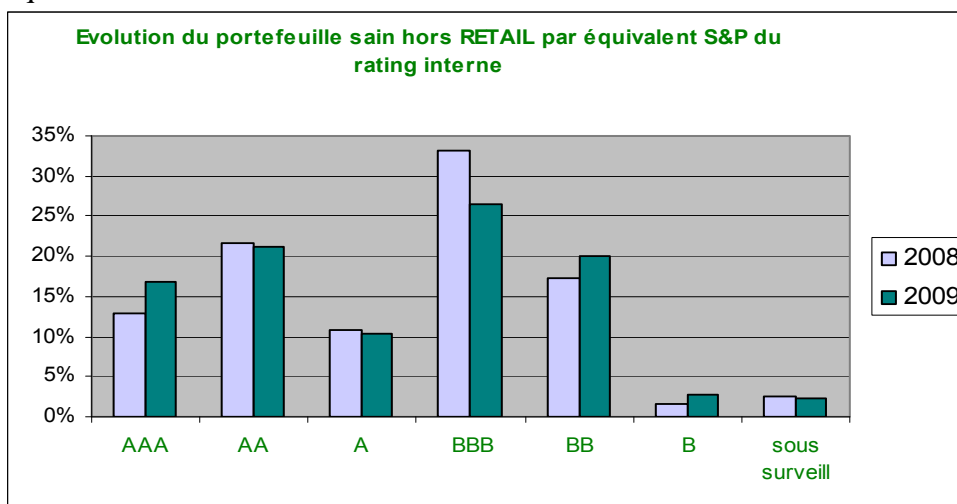
Prêts et créances	2008
Ni en souffrance, ni dépréciés	4 765
En souffrance, non dépréciés	116
Dépréciation	131
TOTAL	5 012

Prêts et créances	2009
Ni en souffrance, ni dépréciés	4 948
En souffrance, non dépréciés	122
Dépréciation	140
TOTAL	5 210

- Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2009, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 23% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements portés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 5,2 Milliards d'euros. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard &Pooers.



o Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La dépréciation de créance individuelle est effectuée au vu de la garantie de couverture. La valorisation de cette garantie est elle-même dépréciée sur la base du délai, statistiquement estimé, pour le recouvrement de la créance.

La dépréciation collective est effectuée sur la base de toutes les créances réalisées depuis plus d'un an, en note Bâle II dégradée, selon le principe d'une provision collective préconisée par le Groupe.

Encours d'actifs financiers dépréciés

Tableau des encours douteux non compromis et douteux compromis et des dépréciations, ventilés par agent économique							
Encours au 31/12/2009 en millions d'euros	Encours bruts	dont encours dépréciés	dont encours douteux compromis	Dépréciation	dont dépréciation sur encours douteux compromis	taux de couverture encours dépréciés	taux de couverture douteux compromis par dépréciations
Administrations centrales et institutions	662	0	0	0	0		
Etablissements de crédit	2						
Grandes entreprises	995	23	12	16	9	70%	75%
Clientèle de détail	3 551	41	31	25	26	62%	84%
total	5 210	64	43	41	35	65%	81%

d) Coût du risque

Le coût du risque crédit de la Caisse Régionale s'élève à 20,94 Millions d'€ au 31.12.2009, soit +7,81 millions d'€ Il est dû à une augmentation sensible des créances douteuses en fin d'année et à un taux moyen de provision plus élevé. Les domaines en augmentation sensible sont le domaine des Particuliers et le domaine des grandes entreprises.

e) Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La Caisse Régionale n'est pas exposée à ce risque (cf. note 3.1 des états financiers consolidés)

5.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Définition des risques de marché :

Les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts ;

Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;

Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;

Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

5.2.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book(*) (portefeuille de négociation) et le Banking book (portefeuille de titre de placement). La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

* : par référence à la LJ 2009-408 (portefeuille de négociation prudentiel)

La Caisse Régionale Val de France intervient sur les marchés financiers pour son compte propre (gestion des excédents de fonds propres et de trésorerie), et pour le compte de la clientèle.

Ces opérations sont effectuées par les opérateurs de l'unité Gestion Financière (Direction Financière).

Ces opérations sont réalisées dans le respect d'un triple cadre réglementaire :

- Règles publiées par la Commission Bancaire
- Règles financières internes propres au groupe Crédit Agricole
- Procédures internes à la Caisse Régionale.

La gestion des risques de marché repose sur un dispositif de surveillance interne et une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles. Le dispositif prévoit notamment :

- L'enregistrement comptable et la valorisation quotidienne des opérations de marchés,
- La simulation d'un scénario « catastrophe » et le calcul de la VAR,
- La fixation et le suivi des limites internes de pertes maximales validées par le Comité Financier et le Conseil d'Administration.

Ces limites s'appliquent au risque global encouru sur les activités suivantes :

- portefeuille de négociation,
- portefeuille de titres de placement.

Afin de prévenir l'atteinte des limites globales de pertes maximales, des règles internes sont mises en place (reporting mensuel à la Direction Générale, au Responsable du Contrôle Interne et au Conseil d'Administration, suivi hebdomadaire et quotidien des positions).

Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires.

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- En local à la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Le Comité des Risques Groupe (CRG) :

Le CRG présidé par le Directeur Général du Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie des risques et arrête les principaux choix en matière de risques.

Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR) :

La mission du CRCR est de superviser le suivi des risques de contrepartie, financiers (marché et ALM) et opérationnels des Caisses régionales. Il est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. et se réunit trimestriellement.

Le Comité Normes et Méthodologies

C'est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôle permanent Groupe. Il est notamment responsable de la validation et la diffusion des normes et méthodologies d'identification et mesure de risques de marché au sein du Groupe CASA.

- Organes de suivi des risques de niveau local :

Le Comité Financier :

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur financier, du directeur des risques et du contrôle permanent, du responsable finance, du trésorier et du responsable du Contrôle de gestion. Il participe à la définition des stratégies de la Caisse Régionale et du système de limites. Il contrôle l'utilisation de ces dernières et apprécie l'allocation des fonds propres en fonction de scénario de stress. Il se réunit mensuellement.

Le Comité Liquidité :

Il est composé des membres du Comité de Direction, du responsable Finance, du Trésorier et du responsable du Contrôle de gestion. Il se réunit tous les quinze jours et a pour objet de suivre les éléments de la collecte et la gestion de la trésorerie (refinancement et suivi du ratio de liquidité).

5.2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (Seuils d'alertes).

1. Les indicateurs

1.1. La VaR (value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. La VaR se calcul à partir d'un échantillon de données historiques duquel se déduit des lois statistiques habituelles.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du Groupe, il est prévu de changer en 2010 de méthodologie afin de calculer une VaR historique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le calcul de Var contribue à la fixation des limites des risques de pertes et fait l'objet d'un suivi en Comité Financier.

1.2. Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - Les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
 - Les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
 - Les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres des différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le risque de marché porté par la Caisse Régionale Val de France est défini à partir du stress scénario suivant :

Type d'Actif	Stress Scenario
Monétaire Dynamique	- 3%
Obligations (hausse des taux)	+ 2%
Convertibles	- 8%
Actions et FCPR	- 25%
Gestion Alternative	- 15%

Scénario catastrophe sur le portefeuille de Titres de Placement :

Matelas de PVL avant scénario catastrophe	15,64 M€
Scénario catastrophe	- 3,64 M€
Matelas PVL résultant du scénario catastrophe	12 M€

Dans le cas extrême d'une matérialisation de l'ensemble des risques, l'impact sur le résultat de la Caisse Régionale serait de l'ordre de - 3,64 Millions d'€, soit 5,6% du résultat net. Ces calculs constituent un ensemble d'indicateurs quantitatifs qui permettent d'établir et d'assurer une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de front-office. Ces

limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

1.3. Les indicateurs complémentaires

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi en pertes potentielles avec la mise en place d'un dispositif d'alerte calibré à partir de l'allocation cible, validé par le Conseil d'Administration :

Seuil d'alerte 1 : Direction Générale

- Variation négative nette du stock de plus-values latentes // au stock du 31/12/08 : 5% du résultat net consolidé de l'exercice précédent arrondi au demi M€ inférieur (soit -3,5 M€ sur base 72,4 M€ de RN consolidé au 31/12/2008).
- Performance annuelle négative de 10% sur une ligne (référence : valeur au 31/12 A-1)
Enclenche une information à la Direction générale pour étudier le maintien de la position.

Seuil d'alerte 2 : Conseil d'Administration

- Variation négative nette du stock de plus-values latentes // au stock du 31/12/08 : 10% du résultat net consolidé de l'exercice précédent arrondi au demi M€ inférieur (soit -7 M€ sur base 72,4 M€ de RN consolidé au 31/12/2008).
→ Information au Conseil d'Administration

5.2.3 Exposition : activités de marché (Value at Risk)

L'exposition aux risques de marché est seulement issue de l'activité de portefeuille de titres de placement. En 2009, l'allocation du portefeuille de la Caisse régionale est restée extrêmement prudente tout au long de l'année, avec une concentration importante sur le monétaire euro (88 %). Cette prudence se traduit par une Var (risque de perte potentielle) de 1,8 M€ au 31/12/2009.

Actif	Valeur de marché (€)	PVL	Pourcentage	Volatilité MT	Volatilité CT
Total Monétaire:	217,62	14,14			
Monétaire Euro	217,62	14,14	88,30%	0,00%	0,00%
Total Monétaire dynamique:	10,42	0,42			
Monétaire dynamique	10,42	0,42	4,23%	1,00%	1,00%
Total Obligations:	1,43	0,09			
Obligations Euro Credit 1-3 ans	1,43	0,09	0,58%	1,88%	2,06%
Total Convertible:	0,50	0,00			
Convertibles Euro	0,5	0	0,20%	10,02%	10,08%
Total Actions:	7,65	0,69			
Actions Europe	2,99	0,49	1,21%	17,85%	28,96%
Actions France	0,52	0,02	0,21%	19,19%	30,16%
Actions France petites et moyennes capi	4,14	0,18	1,68%	25,47%	28,34%
Total Gestion alternative:	8,84	0,30			
Arbitrage de taux	7,21	0,57	2,93%	16,68%	16,68%
Event driven	0,51	-0,13	0,21%	7,35%	7,35%
Multi-strategies	1,12	-0,14	0,45%	9,98%	9,98%
Totaux:	246,46	15,64			

VAR au cours de l'année (en M€)	31/12/2008	31/03/2009	30/06/2009	30/09/2009	31/12/2009
Portefeuille de Titre de Placement (yc FCPR)	2,04	1,60	1,35	1,58	1,80

Voir Note 3.2 : Instruments dérivés de transactions.

5.2.4 Risque Action

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale ne réalise pas d'opérations de trading ou d'arbitrage sur actions.

Son exposition sur ce type de risque se réduit à la détention d'OPCVM actions.

2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

La Caisse Régionale détient un portefeuille de Titres de placement investi en partie en action, dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous jacents actions et indices actions. Le montant total des encours exposés au risque sur actions de la Caisse Régionale s'élève au 31 décembre 2009 à 7,65M€(y compris 4,1 M€de FCPR).

La note 6.4a des états financiers présente, notamment, les encours d'actions et les gains et pertes latents sur actions.

Voir Note 6.4 : Encours d'actifs financiers disponibles à la vente (ainsi que les gains et pertes latentes).

5.3. Gestion du bilan

5.3.1 La gestion du bilan – les risques financiers structurels

La Direction Financière de la Caisse régionale définit les principes de la gestion financière (en conformité avec les normes et méthodes préconisées par Crédit Agricole S.A.). Elle met en œuvre la politique de placement, de refinancement, de gestion actif-passif, de pilotage des ratios prudentiels. L'ensemble de ces règles de gestions et de limite est validé par le Conseil d'Administration :

Description des seuils d'alerte sur le portefeuille AFS :

Seuil d'alerte 1 : Direction Générale

- Le risque de perte potentiel : 3,3 M€ Il est calculé par la méthode de VaR avec un indice de confiance à 99 % et un horizon 1 mois.
- Variation négative nette du stock de plus-values latentes // au stock du 31/12/08 : 5% du résultat net consolidé de l'exercice précédent arrondi au demi M€inférieur (soit -3,5 M€sur base 72,1 M€ de RN consolidé au 31/12/2008).
- Performance annuelle négative de 10% sur une ligne (référence : valeur au 31/12 A-1)
→ Enclenche une information à la Direction générale pour étudier le maintien de la position.

Seuil d'alerte 2 : Conseil d'Administration

- Variation négative nette du stock de plus-values latentes // au stock du 31/12/08 : 10% du résultat net consolidé de l'exercice précédent arrondi au demi M€inférieur (soit -7 M€sur base 72,1 M€de RN consolidé au 31/12/2008).
→ Information au Conseil d'Administration

Quant au Risque de Taux d'Intérêt Global, les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion sont définies par Crédit Agricole S.A. Un système cohérent de conventions et de modèle d'écoulement est adopté pour l'ensemble des Caisses régionales. Des limites d'exposition validées par le Conseil d'Administration, (variation de 200 BP à la hausse ou à la baisse des taux) encadrent l'impasse. Elles font l'objet d'un suivi régulier (niveau du GAP, limite et comparaison avec la Caisse régionale moyenne).

5.3.2 Risque de taux d'intérêt global

1. Objectif et politique

Le Risque de Taux est « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book") ».

2. Méthodologie

La Caisse Régionale utilise pour mesurer son risque de taux d'intérêt global la méthode des gaps. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixe, révisables ou sensibles à l'inflation. Le calcul de ces gaps nécessite une modélisation de l'écoulement de certains postes du bilan (non échéancés). Ces modélisations font l'objet d'une validation par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. La détermination de ces conventions d'écoulement est basée sur une méthodologie d'observation du comportement passé du poste de bilan concerné.

Pour mesurer les gaps, la Caisse Régionale utilise l'outil 'Cristaux II ' depuis 2006. La Caisse Régionale mesure son risque de taux d'intérêt global selon une approche statique. Elle détermine des gaps de taux fixe et des gaps inflations.

Les règles de fixation des limites préconisées par le groupe Crédit Agricole visent notamment à permettre au groupe de respecter les dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle II en matière de risque de taux d'intérêt global mais aussi à limiter l'impact des variations de taux sur le résultat. Ces limites sont approuvées chaque année par le Conseil d'Administration.

Les limites sont calibrées en pas mensuels sur 24 mois, puis en pas annuels sur 28 ans (soit 30 ans). Les limites fixées sont décroissantes avec les années, dans la mesure où les postes du bilan s'amortissent progressivement.

La limite fixée est déterminée selon le seuil de perte potentielle maximale préconisé par CASA. Suite à un choc de taux de +/- 200 BP, elle doit respecter les 3 critères suivants :

- La variation de la valeur actuelle nette sur 30 ans doit rester inférieure à 10 % des Fonds Propres
- La variation de la valeur actuelle nette sur 12 mois doit rester inférieure 4 % PNB
- La variation de la valeur actuelle nette sur 12 mois doit rester inférieure 10 % RBE
- Sur la base des chiffres au 31/12/2008

En 2009, le Conseil d'Administration a validé les limites suivantes :

<i>En M€</i>	Limite Basse	Limite haute
Mois 1 à Mois 3	250	200
Mois 4 à Mois 9	250	100
Mois 10 à Mois 15	200	100
Mois 16 à Année 8	150	100
Année 9 à Année 20	100	100
Année 21 à Année 22	75	75
Année 23 à Année 24	50	50
Année 25 à Année 26	30	30
Année 27 à Année 28	15	15
Année 29	10	10
Année 30	5	5

Ces limites, revues annuellement, sont soumises au Comité Financier et validés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. La Caisse Régionale gère son risque de taux en fonction des ces limites et respecte par l'utilisation d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan (swaps, caps).

3. Gestion du risque

L'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale est présentée chaque trimestre au Comité Financier pour examen des positions et fixation des limites. Le Comité Financier est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur financier, du directeur des risques et du contrôle permanent, du responsable finance, du responsable de la gestion financière et du responsable du Contrôle de gestion.

4. Exposition

Les gaps de taux du groupe sont ventilés par nature de risque (taux fixe, inflation). Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixes. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Le résultat de ces mesures au 31/12/2009, sur le périmètre de la Caisse Régionale, sont les suivants :

	0-1 an	2-5 ans	6-10 ans	>10 ans
Gap en M€	- 72	+ 16	- 65	- 23

En terme de sensibilité du PNB de la 1^{ère} année (2009), la Caisse Régionale Val de France est exposée à une hausse des taux de la zone euros et perdrait 1,4 millions d'euros en cas de hausse des taux de 200 points de base, soit une sensibilité de son PNB de 0,6 % (PNB de référence de 248 millions d'euros).

La valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 10 prochaines années en cas de la variation défavorable de la courbe des taux de 200 points de base est inférieure à 1,5 % des fonds propres de la CR.

La note 3.2 des Annexes aux comptes consolidés présente la répartition des instruments utilisés.

5.3.3 Risque de change

Les opérations en devises de la clientèle sont systématiquement adossées à Crédit Agricole SA. En conséquence, la Caisse Régionale n'a pas de position de change significative (cf. Note 3.2 des Annexes aux comptes consolidés).

5.3.4 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le suivi de la liquidité est effectué par le Service gestion financière qui en réfère à :

- La Cellule «optimisation de la liquidité» réunie hebdomadairement pour faire le point sur la situation et apporter des solutions aux problèmes rencontrés. Cette cellule travaille à la mise en place d'outils de suivi de la liquidité et d'optimisation de la liquidité

- Comité Financier mensuellement qui prend des décisions en matière de politique financière et à ce titre en matière de la politique de refinancement de la Caisse Régionale.

1. Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- L'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- L'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La gestion du risque de liquidité a pour but d'optimiser la gestion de la trésorerie et des refinancements en respectant les exigences réglementaires (ratio de liquidité) et financières internes (limite à Court terme, montant des avances globales, échéancement des dettes à moyen et long terme, etc.).

2. Gestion du risque

CA.s.a. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe au travers de l'organisation financière de ce dernier. A ce titre, elle se doit d'apporter la liquidité nécessaire à chaque Caisse Régionale. Les sources de liquidité de la Caisse Régionale proviennent de sa collecte monétaire (DAV, DAT, CDN), des avances miroirs (50% de sa collecte bilantielle autres que monétaire), des avances globales (50% des réalisations de crédits dont la durée initiale est supérieure à 2 ans).

La Caisse Régionale a bénéficié d'apport en liquidité sous forme d'avances spécifiques issues d'emprunts fait par Crédit Agricole S.A sur les marchés financiers (CRH, COVERED, SFEF). De plus, elle s'est refinancée à court terme sous forme d'emprunts en blanc auprès de CA.s.a. En contrepartie, CA.s.a. conserve la moitié de l'épargne des Caisses Régionales, elle utilise les actifs éligibles des Caisses Régionales à la BCE pour se refinancer auprès de la banque centrale et les excédents monétaires des Caisses Régionales sont obligatoirement placés chez CA.s.a. (Sur le compte courant ou bien sous forme de placement en blanc). De plus CA s.a. facture le coût de liquidité relatif au déficit entre l'Epargne reçus par CA.s.a. et les avances faites aux Caisses Régionales (autres que spécifiques) et en mettant en place des limites d'endettement à court terme (inférieures à 1 an) pour chaque Caisse Régionale. La limite à court terme est la capacité de la Caisse Régionale à générer des liquidités sur une année dans un contexte de marchés financiers stressés (le financement sur les marchés est très réduit) tout en poursuivant son activité commerciale (prêts à ses clients ...).

La Direction financière suit l'ensemble de ces nouveaux indicateurs (Ratio collecte/crédit, position moyen long terme, position à court terme, limite court terme, consommation de sa limite à court terme imite à CT et déficit Epargne/avances) ainsi que le coefficient de liquidité.

- Reporting hebdomadaire (cellule optimisation liquidité) : suivi du compte courant, des placements/emprunts en blanc, des taux de marché à CT et LT, des encours de collecte (monétaire et bilantielle) et des encours de DAV,

- Reporting mensuel (comité financier) : suivi de la liquidité globale de la CR : Ratio collecte/crédit, position moyen long terme, position à court terme, limite court terme, consommation de sa limite à court terme imite à CT, déficit Epargne/avances épargne/avance, stratification de ce déficit ainsi que de la facturation mensuelle,

- Le seul indicateur suivi dans le cadre du contrôle permanent est le respect du ratio de liquidité à 100% à travers son outil de reporting. De plus, le Contrôle permanent est destinataire du compte rendu

et du rapport du comité financier et reçoit donc mensuellement l'information sur la gestion de la liquidité.

3. Méthodologie

Dans le cadre de son activité, la Caisse régionale est tenue de respecter des limites réglementaires, mais aussi fait l'objet d'un encadrement interne au groupe.

A cet égard, elle se doit de respecter un ratio de liquidité à 100%. Dans sa gestion mensuelle, la Caisse régionale se fixe un pilotage du ratio autour de 120%, pour garantir la limite réglementaire.

De plus, la Caisse Régionale doit respecter une limite à court terme correspondant à un montant maximum d'emprunt à CT (durée initiale < à 1 an). Mensuellement, la Caisse Régionale remonte à l'aide d'un outil informatique les données permettant le calcul et la consommation de cette limite.

4. Impact de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La Caisse Régionale présente un ratio Collecte/Crédit proche de 100%. La Caisse Régionale n'a pas de problème de refinancement et en a profiter pour optimiser ses résultats en transformant une partie de ses liquidités afin de capturer des spreads de liquidité à moyen terme encore élevés en 2009.

5. Exposition

Le ratio de liquidité de la Caisse régionale ressort au 31/12/2009 à 119% contre 146% un an auparavant. Cette baisse résulte de la décision de piloter le ratio autour de 120. Au 31/12/2009, la limite à court terme de la Caisse Régionale est de 964 M€ La consommation de la limite est de 33,25% au 31/12/2009, soit un montant nets d'emprunts de 321 M€ les emprunts de durée initiale < à 1 an représente, quant à eux, un montant de 400 M€(Cf. note 3.3 dettes envers les établissements de crédits et de la clientèle par durée restant à courir).

5.3.5 Politique de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les deux approches ci-dessous. La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier. La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

Voir dans les Annexes aux comptes consolidés en Note 3.2 : Risque de marché et Note 3.4 : Couverture des risques de flux de trésorerie et couverture de juste valeur.

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), la Caisse Régionale Val de France a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position nette d'instruments dérivés.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de Juste Valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture.

3. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

5.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

5.4.1 Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

5.4.2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Depuis 2005, le MRO est rattaché au service Contrôle Permanent. Il a été créé un Comité de Pilotage des Risques Opérationnels qui se réunit à périodicité trimestrielle.

Il a été créé un Comité de Pilotage des Risques Opérationnels à périodicité trimestrielle.

En 2009, ont été présentés les résultats de la collecte trimestrielle faisant ressortir les Processus/Risques les plus coûteux, les informations sur les Scénarios Majeurs, et les sujets d'actualité (Cartographie, Plans d'Actions, Exigence de Fonds Propres.)

Une synthèse trimestrielle est diffusée à la Direction Générale, elle comprend :

- La situation et le descriptif des principaux Risques Opérationnels déclarés.

- La répartition des incidents par Eléments Organisationnels, par Domaine et Type de Conséquences
- L'évolution des Risques Opérationnels Estimés, Provisionnés et passés en pertes.

Une information est également faite au Comité de Contrôle Interne, et au Comité d'Audit et des Comptes avec compte rendu au Conseil d'Administration.

Lors de l'exercice 2009, la Caisse Régionale a engagé les actions suivantes :

- Actualisation des Scénarios Majeurs,
- Actualisation de la Cartographie 2008 des Risques Opérationnels,
- Rapprochement comptable trimestrielle, notamment des provisions,
- Audit interne réalisé en octobre 2009,
- Suivi trimestriel des corrections d'incidents en fichier,
- Rédaction de la procédure de rapprochement comptable.

5.4.3 Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation

autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

5.4.4 Exposition

Les pertes opérationnelles se répartissent de la façon suivante :

Fraude interne	=> 0%
Fraude Externe	=> 18%
Pratiques emploi / sécurité sur lieu de travail	=> 0%
Relation Clientèle / produits/ et pratiques commerciales	=> 27%
Dommages aux actifs corporels	=> 1%
Dysfonctionnement activités / systèmes	=> 1%
Traitement des opérations / gestion processus	=> 53%

Ci-après la répartition figurant dans le rapport de contrôle interne (Partie II / I. Risques Opérationnels)

RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2009

VDF

844

(le tableau sera fourni par DRC)

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines			629	-472			22	-732	18	-15	1	-20	88	-232	758	-1470	-517	-517				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines			3	-9									20	-1196					23	-1205	-85	

Nb I : Nombre total d'incidents
 MB : Montant Brut
 MN : Montant Net

5.4.5 Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

5.5. Risques de non-conformité

Se rapporter au rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

6. Les comptes consolidés

Le périmètre de consolidation est constitué par la Caisse Régionale et les 59 Caisses Locales. Les comptes consolidés sont établis aux normes IAS-IFRS.

LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le total du bilan consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France arrêté au 31 décembre 2009 s'élève à 6 706 millions d'euros contre 6 552 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les capitaux propres consolidés atteignent 983 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 802 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit +22,6%.

Le résultat consolidé au 31 décembre 2009 s'établit à 74,6 millions d'euros contre 72,1 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit +3,47%.

LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Capitaux propres consolidés au 31/12/2009 (en milliers d'euros)	Comptes individuels de le CR	incidences IAS	Comptes IAS de la CR	Comptes Caisses Locales	Eliminations consolidation	Comptes consolidés IAS
Capital et réserves liées	190 444		190 444	76 173	- 30 207	(1) 236 411
Réserves consolidées	518 627	118 210	(3) 636 837	20 891	1 147	(2) 658 875
Provisions réglementées	2 463	- 2 378				
Gains ou pertes latents		13 634	(4) 13 634			13 634
Résultat net exercice	65 410	7 249	(5) 72 659	3 055	- 1 147	74 567
Total des Capitaux Propres Consolidés	776 944	136 715	913 574	100 119	- 30 207	983 487

(1) Elimination des titres de la caisse régionale

(2) Dividendes intragroupe

(3) Retraitement sur réserves :

Amortissements dérogatoires	11
Retraitements primes/décôtes HTM	75
Provision pour FRBG	81 451
Provision pour investissements	2 091
Retraitements provisions temporaires sur titres	2 647
Retraitements provisions durables	- 101
Valorisation des titres en JV sur option	183
Impôts différés	32 657
Retraitements de l'impôt sur OPCVM	- 3 007
Valorisation des titres investissements HFT	782
Valorisation des titres de placement HFT	264
Affectation Résultat 2006	2 189
Report à nouveau 31/12/2007	- 445
Réport à nouveau 31/12/2006	- 114
Annulation plus values sur titres placement	- 473
total	118 210

(4) Retraitement sur titres

Réévaluation AFS titres groupe	14 070
Réévaluation dérivés micro couvert	- 436
total	13 634

(5) Retraitement sur résultat

Amortissements dérogatoires	- 12
Retraitement FRBG	6 100
Retraitement provision pour investissements	373
Retraitements provisions temporaires sur titres	- 1 208
Retraitements provisions durables	- 48
Valorisation des titres JV sur option	478
Impôts différés	1 036
Arrondis	- 1
Retraitements de l'impôt sur OPCVM	531
	7 249

COMPTES INDIVIDUELS au 31/12/2009

Arrêté par le conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Val de France en date du 29/01/2010

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009.....	39
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2009.....	41
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009	42
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	43
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	47
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	60
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	60
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	62
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	65
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	67
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	68
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	68
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	69
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	69
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	70
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	71
NOTE 14 PROVISIONS	71
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT	72
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	73
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	74
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	75
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	75
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	76
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	76
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	76
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	77
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	78
NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	80
NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	80
NOTE 27 REVENUS DES TITRES	81
NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	81
NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	82
NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	82
NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	83
NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	83
NOTE 33 COUT DU RISQUE.....	84
NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	85
NOTE 35 IMPOT SUR LES BENEFICES	85
NOTE 36 FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	86
NOTE 37 AFFECTATION DES RESULTATS	86

NOTE 38 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES.....	86
NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	87
NOTE 40 RAPPORT DE GESTION	87

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	49 008	53 239
Caisse, banques centrales	25 552	30 253
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	21 142	21 248
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	2 314	1 738
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	340 726	544 062
Opérations avec la clientèle (Note 4)	5 164 551	4 973 306
Opérations sur titres :	405 321	367 535
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	174 273	163 305
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	231 048	204 230
Valeurs immobilisées	537 658	514 836
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	489 229	466 869
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	3 933	4 108
Immobilisations incorporelles (Note 7)	806	785
Immobilisations corporelles (Note 7)	43 690	43 074
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de régularisation et actifs divers	126 561	155 148
Autres actifs (Note 8)	44 592	60 488
Comptes de régularisation (Note 8)	81 969	94 660
TOTAL ACTIF	6 623 825	6 608 126

PASSIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	2 641	3 656
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	2 641	3 656
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	3 504 768	3 434 224
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	1 984 654	1 971 626
Dettes représentées par un titre (Note 12)	11 647	130 299
Comptes de régularisation et passifs divers	125 643	137 379
Autres passifs (Note 13)	41 483	55 339
Comptes de régularisation (Note 13)	84 160	82 040
Provisions et dettes subordonnées	129 976	131 552
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	74 722	71 299
Dettes subordonnées (Note 18)	55 254	60 253
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	87 552	81 452
Capitaux propres hors FRBG : (Note 19)	776 944	717 938
Capital souscrit	43 257	43 257
Primes d'émission	147 187	147 187
Réserves	518 627	463 125
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement	2 463	2 102
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	65 410	62 267
TOTAL PASSIF	6 623 825	6 608 126

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNES	887 776	966 347
Engagements de financements	803 664	904 424
Engagements de garantie	84 112	61 825
Engagements sur titres	0	98
ENGAGEMENTS RECUS	1 377 896	1 284 109
Engagements de financement	152	174
Engagements de garantie	1 377 744	1 283 837
Engagements sur titres	0	98

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés (Notes 26)	261 771	271 002
Intérêts et charges assimilées (Note 26)	-138 806	-178 807
Revenus des titres à revenu variable (Note 27)	22 178	27 803
Commissions (produits) (Note 28)	118 270	94 568
Commissions (charges) (Note 28)	-18 485	-14 231
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 29)	-1 378	791
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 30)	3 521	3 060
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 31)	1 868	18 847
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 31)	-611	-427
PRODUIT NET BANCAIRE	248 328	222 606
Charges générales d'exploitation (Note 32)	-112 975	-111 176
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-7 089	-6 894
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	128 264	104 536
Coût du risque (Note 33)	-20 945	-13 074
RESULTAT D'EXPLOITATION	107 319	91 462
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 34)	-1 212	550
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	106 107	92 012
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices (Note 35)	-34 236	-19 432
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-6 461	-10 313
RESULTAT NET	65 410	62 267

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, cinquante neuf Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,17 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,39%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44% de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 82.8 % des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009

Parmi les faits caractéristiques, mentionnons notamment les suivants :

- Participation à l'augmentation de capital de la SAS La Boétie pour 13 155 milliers d'euros.
- Participation dans Sacam Participation pour 1359 milliers d'euros.
- Participation à SACAM Avenir SAS pour 1 584 milliers d'euros.

Les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, reflètent l'évolution dynamique de son activité, malgré un contexte économique difficile.

Le produit net bancaire s'accroît de 11,6 %, en regard de charges de fonctionnement nettes qui augmentent de 1,7 %. Il en résulte un accroissement du résultat brut d'exploitation de 22 % à

128 264 milliers d'euros. La gestion du risque génère une dotation nette de provisions de 20 945 milliers d'euros contre 13 074 milliers d'euros en 2008.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'Entité sur la période.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires. Ces informations sont présentées en note 38.

Par ailleurs, le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, afférent à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2010.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'élève à 32 710 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 34 253 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 782 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus .

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	2 à 5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des

contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par un accord d'une durée de trois ans et s'applique donc aux trois exercices allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 Décembre 2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT –
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
ETABLISSEMENTS DE CREDIT									
Comptes et prêts :									
· à vue	2 314				2 314	1	2 315	1 738	
· à terme					0		0		
Valeurs reçues en pension					0		0		
Titres reçus en pension livrée					0		0		
Prêts subordonnés					0		0		
Total	2 314	0	0	0	2 314	1	2 315	1 738	
Dépréciations									
VALEUR NETTE AU BILAN							2 315	1 738	
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE									
Comptes ordinaires	103 876				103 876	41	103 917	146 885	
Comptes et avances à terme	53 894	8 530	75 418	66 184	204 026	7 138	211 164	371 539	
Prêts subordonnés	0	0	0	25 600	25 600	44	25 644	25 640	
Total	157 770	8 530	75 418	91 784	333 502	7 223	340 725	544 064	
Dépréciations									
VALEUR NETTE AU BILAN							340 725	544 064	

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 25 600 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 21 979 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE									
Créances commerciales	3 740	430	0	0	4 170	0	4 170	6 576	
Autres concours à la clientèle	275 886	634 959	1 829 582	2 440 409	5 180 836	31 683	5 212 519	5 019 075	
Valeurs reçues en pension livrée					0		0		
Comptes ordinaires débiteurs	29 225				29 225	225	29 450	22 338	
Dépréciations							-81 588	-74 682	
VALEURS NETTES AU BILAN	308 851	635 389	1 829 582	2 440 409	5 214 231	31 908	5 164 551	4 973 307	

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 43 068 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 21 979 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 791 435 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 590 405 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 32 710 milliers d'euros contre 34 253 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	2 408 115	35 256	15 360	25 810	11 824	2 322 683	36 264	11 872	23 810	9 760
- Agriculteurs	733 878	21 565	9 794	14 947	8 039	721 895	22 346	10 269	14 964	7 422
- Autres professionnels	467 526	17 664	7 008	12 241	5 978	472 262	17 708	7 735	11 374	6 324
- Société financières	125 793	1 210	569	1 019	428	112 008	4 272	2	2 393	2
- Entreprises	910 474	36 203	14 637	27 419	13 256	900 330	26 985	11 387	22 001	10 782
- Collectivités publiques	586 217	149	75	97	75	506 747	77	46	77	46
- Autres agents économiques	14 136	61	52	55	51	12 063	64	34	63	34
TOTAL	5 246 139	112 108	47 495	81 588	39 651	5 047 988	107 716	41 345	74 682	34 370

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT,
D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE
PORTEFEUILLE**

En milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				20 805	20 805	20 910
- dont surcote restant à amortir				602	602	732
- dont décote restant à amortir				197	197	222
Créances rattachées				337	337	337
Dépréciations				0	0	
Valeur nette au bilan				21 142	21 142	21 247
Obligations et autres titres à revenu fixe :		2 559		168 632	171 191	160 616
- Emis par organismes publics				4 956	4 956	4 952
- Autres émetteurs		2 559		163 677	166 236	155 663
- dont surcote restant à amortir				539	539	758
- dont décote restant à amortir		36		2 963	2 999	2 088
Créances rattachées		20		3 114	3 134	3 071
Dépréciations		-52		0	-52	-381
Valeur nette au bilan		2 527		171 746	174 274	163 305
Actions et autres titres à revenu variable			113		113	89
Créances rattachées					0	
Dépréciations			-23		-23	-35
Valeur nette au bilan			90		90	54
OPCVM et FCPR		226 518	5 039		231 557	206 199
Créances rattachées		0				
Dépréciations		-388	-210		-598	-2 023
Valeurs nettes au bilan		226 130	4 829		230 959	204 176
Total valeurs nettes	0	228 657	4 919	192 888	426 465	388 783
Valeurs estimatives	0	244 550	5 333	194 735	444 618	396 981

Valeurs estimatives :

* La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 15 913 milliers d'euros au 31/12/2009, contre 15 499 milliers d'euros au 31/12/2008.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement faisant l'objet d'une provision pour dépréciation s'élève à 440 milliers d'euros.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

* La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité portefeuille s'élève à 414 milliers d'euros au 31/12/2009 contre 503 milliers d'euros au 31/12/2008.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de l'activité de portefeuille faisant l'objet d'une provision pour dépréciation s'élève à 233 milliers d'euros.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

* La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 8 525 au 31/12/2009, contre 4 193 milliers d'euros au 31/12/2008.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2009	Encours nets 31/12/2008
Administration et banques centrales (y compris Etats)	5 007	5 004
Etablissements de crédit	143 061	125 053
Sociétés financières	238 827	210 785
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	18 426	26 693
Divers et non ventilés		
Valeurs nettes au bilan	405 321	367 535
Créances rattachées	3 471	3 408
Dépréciations	-673	-2 439

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)

	31/12/2009				31/12/2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	171 191	20 805	231 669	423 665	160 615	20 910	206 288	387 813
dont titres cotés	113 778	20 805		134 583	101 203	20 910		122 113
dont titres non cotés (1)	57 413		231 669	289 082	59 412		206 288	265 700
Créances rattachées	3 134	337		3 471	3 071	337		3 408
Dépréciations	52		621	673	381		2 059	2 440
Valeurs nettes au bilan	174 273	21 142	231 048	426 463	163 305	21 247	204 229	388 781

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 227 594 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation 217 594 milliers d'euros.

OPCVM étrangers 3 364 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation 3 364 milliers d'euros.

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	655	11 800	52 834	105 902	171 191	3 134	174 325	163 686
Dépréciations					52		52	381
VALEUR NETTE AU BILAN	655	11 800	52 834	105 902	171 139	3 134	174 273	163 305
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			4 449	16 356	20 805	337	21 142	21 248
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN			4 449	16 356	20 805	337	21 142	21 248

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

RUBRIQUES (En milliers d'euros)	CAPITAL	Réserves et report à nouveau av. affect résultats	Quote part de capital % detenu	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		AVANCES ET PRETS CONSENTIS 1) 2)	MONTANTS CAUTIONS & AVALS	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES DANS L'EX.
				BRUTE	NETTE					
PARTICIP. VALEUR INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA CR VdF										
Participations dans Ets de Crédit										
NEANT										
Autres parts dans les entreprises Liées										
INOVAL	2 568	0	91,98	884	0	0	0	/	/	0
CREDIT AGRICOLE VDF EXPANSION	2 000	0	100,00	2 000	1 946	0	0	/	/	0
CREDIT AGRICOLE VDF IMMOBILIER	2 000	-29	100,00	2 000	1 879	0	60	12	-319	0
sous total				4 884	3 825	0	60			0
Autres titres de participations										
SAS LA BOETIE	2 312 121	224 878	2,11	343 603	343 603	90 156	0	115 489	32	11 242
SCI DE LA SEINE	100 193	10	2,28	2 665	2 665	0	0	6	7 297	166
CA TITRES	15 245	9 259	1,27	699	699	0	0	92 607	50	0
SACAM AVENIR	88 436	0	1,83	1 620	1 620	0	0	3	-1	0
SACAM DEVELOPPT	730 622	65 922	2,11	15 446	15 446	7 326	0	12 108	-39 839	258
SACAM INTERNATIONAL	900 040	427	2,11	18 963	18 660	0	0	18 219	-44 237	0
SACAM FIRECA	52 539	-23 642	1,76	1 317	927	0	0	5	1 479	0
SACAM PARTICIPATION	62 558	-27	1,88	1 364	1 364	0	0	21	11	0
SCI CAM	14 563	10 389	2,86	437	437	0	0	3 350	1 914	0
sous total				386 114	385 421	97 482	0			11 666
TOTAL				390 998	389 246	97 482	60			11 666
PARTICIP. VALEUR INVENTAIRE INFÉRIEURE 1% DU CAPITAL DE LA CR VdF										
Participations Ets de Crédit										
(ensemble)				0	0	0	0			
Autres parts dans les entreprises Liées										
(ensemble)				7	8	100	60			60
Autres titres participations										
(ensemble)				2 869	2 719	4 242	3 660			2 849
TOTAL PARTS ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				393 874	391 973	101 824	3 780			

1) Avances et prêts en brut, créances rattachées comprises

2) dont prêts consentis = 3 832

6.1

Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	4 891	3 947	4 891	4 010
· Titres cotés				
· Avances consolidables	100	100	100	100
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-1 058		-884	
Valeur nette au bilan	3 933	4 047	4 107	4 110
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	388 983	562 022	373 693	549 556
· Titres cotés				
· Avances consolidables	90 616	90 616	90 173	90 173
· Créances rattachées	7 275	7 275	125	125
· Dépréciations	-843		-619	
Sous-total titres de participation	486 031	659 913	463 372	639 854
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	3 198	3 401	3 498	3 703
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 198	3 401	3 498	3 703
Valeur nette au bilan	489 229	663 314	466 870	643 557
Total des titres de participation	493 162	667 361	470 977	647 667
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	397 072		382 082	
Titres cotés			-	
TOTAL	397 072		382 082	

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2009
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	4 891				4 891
Avances consolidables	100				100
Créances rattachées		60	-60		0
Dépréciations	-884	-175			-1 059
Valeur nette au bilan part entreprises liées	4 107	-115	-60	0	3 932
Titres de participation :	463 372	37 802	-15 040	-102	486 032
Valeurs brutes	373 693	16 374	-1 084		388 983
Avances consolidables	90 173	14 538	-13 992	-102	90 617
Créances rattachées	125	7 275	-125		7 275
Dépréciations	-619	-385	161		-843
Autres titres détenus à long terme :	3 498	0	-300	0	3 198
Valeurs brutes	3 498		-300		3 198
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	466 870	37 802	-15 340	-102	489 230
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	470 977	37 687	-15 400	-102	493 162

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	119 571	7 817	-6 778		120 610
Amortissements et dépréciations	-76 498	-7 024	6 602		-76 920
Valeur nette au bilan	43 073	793	-176	0	43 690
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	6 911	86	-1		6 996
Amortissements et dépréciations	-6 126	-64	0		-6 190
Valeur nette au bilan	785	22	-1	0	806
TOTAL	43 858	815	-177	0	44 496

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	49	60
- Comptes de stock et emplois divers	112	107
- Débiteurs divers	34 133	40 021
- Gestion collective des titres Livret de développement durable		
- Comptes de règlement	10 297	20 301
Valeur nette au bilan	44 591	60 489
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	19 030	30 801
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	4
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
- Charges constatées d'avance	917	802
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	22 231	28 271
- Autres produits à recevoir	39 790	34 782
- Charges à répartir		1
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
- Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	81 970	94 661
Valeur au bilan	126 561	155 150

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)

	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	74 682	43 696	-36 212	-578		81 588
Opérations sur titres	3 943	1 004	-2 373		1	2 575
Valeurs immobilisées						0
Autres actifs	41		-37			4
Total des dépréciations - Actif	78 666	44 700	-38 622	-578	1	84 167

**NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT -
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

DETTE	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
· à vue	56				56		56	871
· à terme				2 561	2 561	24	2 585	2 785
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEURS AU BILAN	56	0	0	2 561	2 617	24	2 641	3 656
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	26 665				26 665		26 665	19 268
Comptes et avances à terme	707 215	874 244	940 933	949 270	3 471 662	6 442	3 478 104	3 414 957
VALEURS AU BILAN	733 880	874 244	940 933	949 270	3 498 327	6 442	3 504 769	3 434 225

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyées par la Caisse Régionale. [Cf.Cadre Juridique et Financier)].

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTE	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	1 294 268				1 294 268	15	1 294 283	1 234 881
Comptes d'épargne à régime spécial								
·	24 220	0	0	0	24 220		24 220	24 437
· à vue	24 220				24 220		24 220	24 437
· à terme					0		0	0
Autres dettes envers la clientèle	33 317	222 120	375 902	27 252	658 591	7 560	666 151	712 307
· à vue					0		0	0
· à terme	33 317	222 120	375 902	27 252	658 591	7 560	666 151	712 307
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	1 351 805	222 120	375 902	27 252	1 977 079	7 575	1 984 654	1 971 625

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Particuliers	1 298 529	1 342 350
Agriculteurs	168 931	212 722
Autres professionnels	116 616	129 055
Sociétés financières	9 273	5 879
Entreprises	335 941	231 611
Collectivités publiques	8 175	664
Autres agents économiques	47 189	49 345
Total en principal	1 984 654	1 971 626
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	1 984 654	1 971 626

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTES	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	515	8			523	19	542	534
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables (1)	3 067	8 000			11 067	38	11 105	129 765
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	3 582	8 008	0	0	11 590	57	11 647	130 299

(1) Les émissions de TCN de Caisses Régionales sont réputées être faites en France

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES PASSIFS (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	49	60
- Comptes de règlement et de négociation	0	19 387
- Créiteurs divers	36 421	29 957
- Versements restant à effectuer sur titres	5 012	5 935
Valeur au bilan	41 482	55 339
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	11 528	6 458
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
- Produits constatés d'avance	25 759	22 440
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	15 257	27 762
- Autres charges à payer	31 613	25 381
- Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	84 160	82 041
Valeur au bilan	125 642	137 380

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés						0
- Provisions pour autres engagements sociaux	685			-149	1	537
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	211	614		-135		690
- Provisions pour litiges fiscaux						0
- Provisions pour autres litiges	2 892	263	-160	-53	-1	2 941
- Provision pour risques pays						0
- Provisions pour risques de crédit (1)	54 850	14 678		-11 962	1	57 567
- Provisions pour restructurations						0
- Provisions pour impôts						0
- Provisions sur participations						0
- Provisions pour risques opérationnels (2)	1 030	389				1 419
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	11 186	1 490		-2 996		9 680
- Autres provisions	444	1 625	-151	-30		1 888
Valeur au bilan	71 298	19 059	-311	-15 325	1	74 722

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 15 ci-après

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	765 670	684 231
Ancienneté de plus de 10 ans	335 472	403 119
Total plans d'épargne-logement	1 101 142	1 087 350
Total comptes épargne-logement	248 889	261 347
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 350 031	1 348 697

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
	17 673	15 911
Comptes épargne-logement :	56 266	54 457
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	73 939	70 368

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 531	2 213
Ancienneté de plus de 10 ans	2 827	2 016
Total plans d'épargne-logement	4 358	4 229
Total comptes épargne-logement	5 322	6 958
Total provision au titre des contrats épargne-logement	9 680	11 187

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	4 228	520	-388	4 360
Comptes épargne-logement :	6 958	970	-2 608	5 320
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 186	1 490	-2 996	9 680

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Val de France étant celui de Prédica, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements retraite mais enregistre en frais de personnel le montant des cotisations correspondantes.

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes actuarielle au 1er janvier	14 897	19 573
Coûts des services rendus sur la période	899	840
Effet de l'actualisation	757	945
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	282	-5 575
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 010	-1 855
(Gains) / pertes actuariels	-638	969
Dettes actuarielle au 31 décembre	15 187	14 897

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Coûts des services rendus sur la période	899	840
Effet de l'actualisation	757	945
Rendement attendu des actifs sur la période	-602	-805
Amortissement du coût des services passés	24	
Autres gains ou pertes	-394	292
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	684	1 272

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	14 908	19 896
Rendement attendu des actifs	602	805
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-244	677
Cotisation de l'employeur	959	961
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		-5 576
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1010	-1855
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	15 215	14 908

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
(Provisions) / actifs au 1er janvier	11	323
Cotisation de l'employeur	959	961
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-683	-1 273
(Provisions) / actifs au 31 décembre	287	11

Rendement des actifs des régimes

Indemnités fin de carrière	Retraite des présidents	Retraites cadres dirigeants
4,50%	4,00%	3,75%

Hypothèses actuarielles utilisées

Indemnités fin de carrière	Retraite des présidents	Retraites cadres dirigeants
5,14%	4,23%	4,66%

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Provision risques crédit non avérés	34 461	30 791
Fonds pour risques bancaires généraux	53 091	50 661
Valeurs au bilan	87 552	81 452

**NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE
RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
DETTES SUBORDONNEES (1) (2)								
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	13 720	13 720	22	13 742	18 348
Euro				13 720	13 720	22	13 742	18 348
Dollar					0		0	
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	478
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (3)					0	0	0	
C/C bloqués des Caisses Locales				39 992	39 992	1 520	41 512	41 427
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEURS AU BILAN	0	0	0	53 712	53 712	1 542	55 254	60 253

(1) Les dettes subordonnées doivent être ventilées par monnaie d'émission.

(2) Il s'agit d'indiquer si le taux d'intérêt est fixe ou variable

(3) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 637 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 824 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

	Capitaux propres					Total des capitaux propres
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1)	Ecarts conversion/ré évaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
(en milliers d'euros)						
Solde au 31 Décembre 2007	43 257	556 136		1 719	60 876	661 988
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					-6 700	-6 700
Variation de capital (6)						0
Variation des primes et réserves (6)		54 176				54 176
Affectation du résultat social 2007					-54 176	-54 176
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2008					62 267	62 267
Autres variations				383		383
Solde au 31 Décembre 2008	43 257	610 312	0	2 102	62 267	717 938
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008					-6 764	-6 764
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		55 503			-55 503	0
Affectation du résultat social 2008						0
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2009					65 410	65 410
Autres variations				361		361
Solde au 31 Décembre 2009	43 257	665 815	0	2 463	65 410	776 945

Commentaires :

(1) Dont 113 715 milliers d'euros de primes d'émission, dont 33 473 milliers d'euros primes de fusion.

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	776 945	717 939
Fonds pour risques bancaires généraux	87 552	81 452
Dettes subordonnées et titres participatifs	55 254	60 253
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	919 751	859 644

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2009		Solde au 31/12/2008	
	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties
CREANCES	442 549	173 506	639 543	162 005
sur les établissements de crédit et institutions financières sur la clientèle	438 207 4 342	2 315	633 628 5 915	1 738
Obligations et autres titres à revenu fixe		171 191		160 267
DETTES	3 560 023	2 641	3 494 000	4 134
Sur les établissements de crédits et institutions financières Sur la clientèle	3 504 769	2 641	3 434 225	3 656
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	55 254	0	59 775	478
ENGAGEMENTS DONNES	3 780	883 996	1 120	965 108
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit Engagements de financement en faveur de la clientèle		803 664		904 424
Garanties données à des établissements de crédit Garanties données à la clientèle	3 780	80 332	0 1 120	0 60 684
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise Autres engagements donnés				

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

L'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Val de France n'est pas significative.

**NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET
PRETS EN DEVISES**

(en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31/12/2009		31/12/2008	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	283	282	167	167
Devises	142	142	87	87
Euros	141	140	80	80
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	283	282	167	167

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)

TYPE D'OPERATION	31/12/2009			31/12/2008
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<u>OPERATIONS FERMES</u>	2 162 689	0	2 162 689	1 601 782
<u>Opérations sur marchés organisés (1)</u>	0	0	0	0
- Contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
- Contrats à terme de change			0	0
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
- Autres contrats à terme			0	0
<u>Opérations de gré à gré (1)</u>	2 162 689	0	2 162 689	1 601 782
- Swaps de taux d'intérêt	2 162 689		2 162 689	1 601 782
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
- Contrats à terme de change			0	0
- FRA			0	0
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
- Autres contrats à terme			0	0
<u>OPERATIONS CONDITIONNELLES</u>	9 140	0	9 140	5 418
<u>Opérations sur marchés organisés</u>	0	0	0	0
- Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels : Achetés			0	0
Vendus			0	0
- Instr.sur action et ind. Bours. à terme conditionnels: Achetés			0	0
Vendus			0	0
- Instr.de taux de change à terme conditionnels : Achetés			0	0
Vendus			0	0
<u>Opérations de gré à gré</u>	9 140	0	9 140	5 418
- Options de swap de taux : Achetées			0	0
Vendues			0	0
- Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels : Achetés	4 570		4 570	2 709
Vendus	4 570		4 570	2 709
- Instr.de taux de change à terme conditionnels : Achetés			0	0
Vendus			0	0
- Instr. sur actions et indices bours. à terme cond. : Achetés			0	0
Vendus			0	0
- Autres instruments à terme conditionnels : Achetés			0	0
Vendus			0	0
<u>DERIVES DE CREDIT</u>	0	0	0	0
- Contrats de dérivés de crédit : Achetés				
Vendus				
TOTAL	2 171 829	0	2 171 829	1 607 200

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

Répartition par durée restant à courir									
	Total 31/12/2009			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	0	0	0						
- Options de taux	0	0	0						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	0	0						
- Swaps de taux d'intérêt	271 168	1 126 101	765 420	271 168	1 126 101	765 420			
- Swaps de devises	0	0	0						
- Caps, Floors, Collars	1 641	7 498	0	1 641	7 498				
- Forward taux	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	272 809	1 133 599	765 420	272 809	1 133 599	765 420	0	0	0
- Opérations de change à terme	565			565					
Total général	273 374	1 133 599	765 420	273 374	1 133 599	765 420	0	0	0

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)

	31/12/2009		31/12/2008	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	36 387	2 162 689	30 034	1 601 782
- Swaps de devises				
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	0	4 570	0	2 709
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	36 387	2 167 259	30 034	1 604 491
- Opérations de change à terme				
Total général	36 387	2 167 259	30 034	1 604 491

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		77 422	1 971 018	114 249
Contrats assimilés (1)				4 570

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France réalise ses opérations sur les produits dérivés principalement avec Crédit Agricole SA.

Le risque de contrepartie attaché aux produits dérivés est donc non significatif pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	31/12/2009	31/12/2008
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	261 771	271 002
sur opérations avec les établissements de crédit	710	2 648
sur opérations internes au Crédit Agricole	21 390	33 657
sur opérations avec la clientèle	217 858	225 273
sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 639	8 613
Produit net sur opérations de macro-couverture	12 086	808
Autres intérêts et produits assimilés	88	3
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	138 806	178 807
sur opérations avec les établissements de crédit	118	175
sur opérations internes au Crédit Agricole	108 282	143 263
sur opérations avec la clientèle	29 077	27 666
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 141	7 558
Autres intérêts et charges assimilées	188	145
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	400 577	449 809

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
· TITRES DE PLACEMENT	342	140
· LIVRET DEVELOPPEMENT DURABLE		
· TITRES D'INVESTISSEMENT	9 297	8 473
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	9 639	8 613
· PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES,	60	155
· TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	22 118	27 648
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	22 178	27 803
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	31 817	36 416

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	123	-2	121	127	-8	119
- Sur opérations internes au crédit agricole	20 535	-13 138	7 397	15 106	-9 325	5 781
- Sur opérations avec la clientèle	24 835	-141	24 694	25 585	-116	25 469
- Sur opérations sur titres		-8	-8			
- Sur opérations de change	24		24	25		25
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	94		94	29		29
- Sur prestations de services financiers (1)	72 483	-4 820	67 663	53 538	-4 613	48 925
- Provision pour risques sur commissions	175	-375	-200	158	-168	-10
TOTAL	118 269	-18 484	99 785	94 568	-14 230	80 338

(1) dont prestations d'assurance-vie : 10 064 K€

**NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR
PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	49	-66
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	75	99
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-1 502	758
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	-1 378	791

**NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES
PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

(en milliers d'euros)

TITRES DE PLACEMENT	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	-249	-2 333
Reprises de dépréciations	2 183	
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	1 934	-2 333
Plus-values de cession réalisées	3 565	6 667
Moins-values de cession réalisées	-1 811	-1 038
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	1 754	5 629
Frais d'acquisition		-197
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	3 688	3 099
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	40 178	39 813
Dotations aux dépréciations	-195	-39
Reprises de dépréciations	29	
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-166	-39
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	0	0
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	-166	-39
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	3 522	3 060

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)		
	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers	858	18 805
Quote part des opérations faites en commun		
Produits accessoires	1 009	
Reprises provisions		42
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	1 868	18 847
Autres charges d'exploitation bancaire		
Charges diverses	516	391
Quote part des opérations faites en commun	47	36
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	47	
Opérations de Crédit bail et assimilés	0	
Total des autres charges d'exploitation bancaire	611	427

NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2009	31/12/2008
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	40 602	40 951
- Charges sociales :	19 991	19 667
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	5 296	5 190
- Intéressement et participation	9 157	8 349
- Impôts et taxes sur rémunérations	4 952	4 929
Total des charges de personnel	74 702	73 896
Refacturation et transferts de charges de personnel	-2 997	-3 593
FRAIS DE PERSONNEL NETS	71 705	70 303
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
- Impôts et taxes	4 606	4 066
- Services extérieurs	37 568	37 824
- Autres frais administratifs	-775	-871
Total des charges administratives	41 399	41 019
Refacturation et transferts de charges administratives	-130	-147
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	41 269	40 872
Charges générales d'exploitation	112 974	111 175

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2009	31/12/2008
CADRES	308	305
NON CADRES	864	903
TOTAL	1 172	1 208
DONT : France		
Etranger		
DONT PERSONNEL MIS A DISPOSITION	31	28

Les avantages à court terme alloués en 2009 à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction s'élève à 2 045 milliers d'euros.

Le montant global des crédits accordés en 2009 l'ensemble des membres des organes de direction s'élève à 2 410 milliers d'euros.

NOTE 33 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-58 743	-37 648
Dépréciations de créances douteuses	-41 838	-36 959
Autres provisions et dépréciations	-16 905	-689
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	46 559	34 564
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	34 410	34 362
Autres reprises de provisions et dépréciations	12 149	202
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-12 184	-3 084
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (2)	-1 394	-1 690
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	-9 178	-8 827
Décote sur prêts restructurés	-72	-489
Récupérations sur créances amorties	1 883	1 018
Pertes sur risques opérationnels		
COÛT DU RISQUE	-20 945	-13 072

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 6 950 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 2 228 milliers d'euros

(2) Dont 296 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(3) Dont 6 950 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-560	-20
REPRISES DE DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	161	80
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement	-399	60
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
	-399	60
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	99	125
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-737	
- Pertes sur créances liées à des titres de participation		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION		
- Sur titres d'investissement	-638	125
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
	-638	125
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	-1 037	185
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	0	383
- Moins-values de cession	-175	-18
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	-175	365
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-1 212	550

NOTE 35 IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	2009	2008
Impôt sur les bénéfices	34 236	19 432

La charge fiscale réelle pour 2009 s'élève à 35 551 milliers d'euros, viennent en déduction :

- des crédits d'impôts au titre des années antérieures pour 168 milliers d'euros.
- Une régularisation d'impôt sociétés pour 42 milliers d'euros.
- L'étalement de la charge d'impôt afférente au crédit d'impôts sur les prêts à taux zéro pour 1 104 milliers d'euros.

NOTE 36 FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Au 31 Décembre 2009

(en milliers d'euros)

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	122 965		122 965
Revenus des titres à revenus variables		22 178	22 178
Produits nets des commissions	99 785		99 785
Produits nets sur opérations financières		2 143	2 143
Autres produits nets d'exploitation	1257		1257
Produit net bancaire	224 007	24 321	248 328

Au 31 Décembre 2008

(en milliers d'euros)

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	92 195		92 195
Revenus des titres à revenus variables		27 803	27 803
Produits nets des commissions	80 337		80 337
Produits nets sur opérations financières		3 851	3 851
Autres produits nets d'exploitation	18 420		18 420
Produit net bancaire	190 952	31 654	222 606

NOTE 37 AFFECTATION DES RESULTATS

En milliers d'euros	2009
Bénéfice de l'exercice	65410
Affectation à la réserve légale	43788
Dotations aux autres réserves	14596
Intérêts des parts sociales et CCA	7026

NOTE 38 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

**NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

En K EUR	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	71	100%	65	100%
- Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	71	100%	65	100%
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	71	100%	65	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

NOTE 40 RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion ainsi que le rapport joint prévu par la loi de la sécurité financière sont tenus à la disposition du public au siège social – 1 rue Daniel Boutet – à Chartres.



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

Le Compans – Immeuble B
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de
France**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France
1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres
Ce rapport contient 55 pages
Référence : GM-101 04



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

Le Compans – Immeuble B
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

Siège social : 1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres
Capital social : €.43 257 080

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC 2009-04 afférent à la valorisation des swaps.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme par votre caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 19 février 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Gabriel Morin
Associé

Toulouse, le 19 février 2010

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux
Associé



ERNST & YOUNG Audit

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Le Compans – Immeuble B
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Val de France**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France
1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres
Ce rapport contient 3 pages
Référence : GM-101 05



ERNST & YOUNG Audit

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Le Compans – Immeuble B
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

Siège social : 1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres
Capital social : €43 257 080

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Sociétaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Convention cadre de Garantie Financière Intra-groupe et convention cadre de Crédit Intra-groupe conclues avec Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la mise en œuvre par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) du dispositif du financement de l'économie.

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de
France
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions réglementées
19 février 2010*

- Modalités :

La Caisse Régionale peut bénéficier du dispositif de financement, sous forme de prêts octroyés par Crédit Agricole S.A., en transfert d'une quote-part des prêts octroyés par la SFEF à Crédit Agricole S.A..

La garantie financière à consentir par la Caisse Régionale en contrepartie du prêt octroyé par Crédit Agricole S.A. est constituée par la remise en pleine propriété à Crédit Agricole S.A., à titre de garantie, de créances résultant de prêts éligibles, à charge pour Crédit Agricole S.A. d'affecter à son tour, en nantissement, lesdites créances au bénéfice de la SFEF.

Ces conventions ont été autorisées lors du conseil d'administration du 7 novembre 2008.

L'encours d'avances SFEF reçues par la Caisse Régionale au 31 décembre 2009 s'élève à €.189 873 545,77.

L'encours de créances données en garantie par la Caisse Régionale au 31 décembre 2009 s'élève à €.276 204 324,13.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 19 février 2010

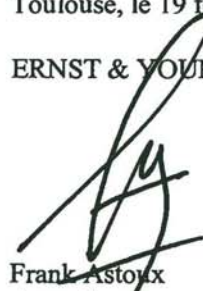
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Gabriel Morin
Associé

Toulouse, le 19 février 2010

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux
Associé

COMPTES CONSOLIDES au 31/12/2009

Arrêté par le conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Val de France en date du 29/01/2010

SOMMAIRE

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
5. INFORMATIONS SECTORIELLES
6. NOTES RELATIVES AU BILAN
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS
10. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2009

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Adresse du siège social : 1 rue Daniel Boutet 28 002 Chartres.

RCS Chartres : 400 868 188.

Code APE : 6419

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

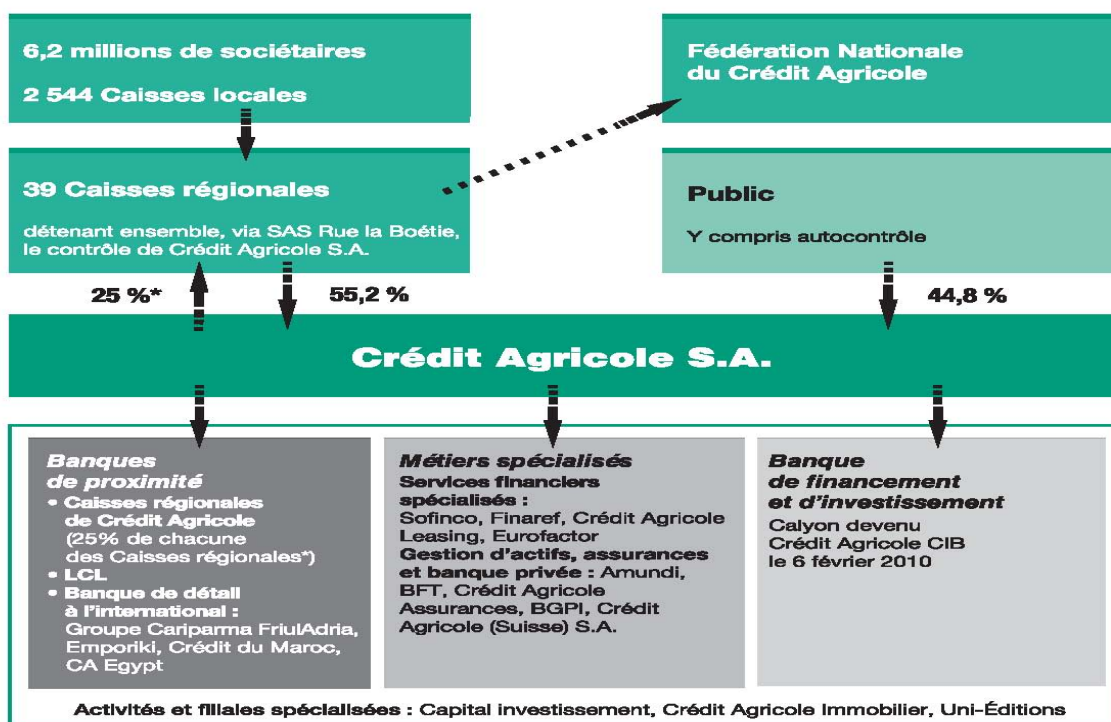
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et Plans d'Épargne-Logement, Plans d'Épargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations interbancaires du marché monétaire.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ Informations relatives aux parties liées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'avance en comptes courants octroyés par ses Caisses Locales. L'encours au 31 décembre 2009 s'élève à 41 512 milliers d'euros (dont 1 520 milliers d'euros de dettes rattachées).

Le montant des parts sociales de la Caisse Régionale Val de France souscrites par les Caisses Locales s'élève à 30 188 milliers d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Intérêts et produits assimilés	4.1 298 142	325 761
Intérêts et charges assimilées	4.1 -166 676	-230 106
Commissions (produits)	4.2 120 715	97 449
Commissions (charges)	4.2 -17 148	-13 140
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3 -2 221	50
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4 15 803	29 696
Produits des autres activités	4.5 1 883	18 877
Charges des autres activités	4.5 -953	-572
PRODUIT NET BANCAIRE	249 545	228 015
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6 -113 239	-111 386
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7 -7 088	-6 893
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	129 218	109 736
Coût du risque	4.8 -20 944	-13 073
RESULTAT D'EXPLOITATION	108 274	96 663
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9 -175	364
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	
RESULTAT AVANT IMPOT	108 099	97 027
Impôts sur les bénéfices	4.10 -33 532	-24 931
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RESULTAT NET	74 567	72 096
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	74 567	72 096

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Ecarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		14 070	(93 720)
Instruments dérivés de couverture		(436)	(263)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		13 634	(93 983)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	13 634	(93 983)
Résultat net part du groupe		74 567	72 096
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		88 201	(21 887)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		88 201	(21 887)

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

En conséquence, la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie détenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'est trouvée augmentée de 112 325 K€ et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente -net d'impôt- de 110 391 K€

BILAN ACTIF

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	25 552	30 253
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	22 438	9 456
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	78 738	58 771
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	635 313	501 981
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	343 041	545 802
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	5 208 569	5 012 451
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		28 925	24 573
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	187 718	172 154
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	27 411	34 705
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	104 299	118 387
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.13	51	52
Immobilisations corporelles	6.14	43 639	43 021
Immobilisations incorporelles	6.14	806	785
Ecart d'acquisition	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		6 706 500	6 552 391

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 8 461 K€ et actifs d'impôts différés pour 26 244 K€

BILAN PASSIF

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3 359	1 566
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	42 351	28 737
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	3 480 743	3 418 612
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	1 984 653	1 971 625
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	11 647	130 299
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		60 364	55 862
Passifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	8 015	
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	100 984	108 207
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.15		
Provisions	6.16	17 155	16 448
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	13 742	18 826
TOTAL DETTES		5 723 013	5 750 182
Capitaux propres		983 487	802 209
Capitaux propres - part du Groupe		983 487	802 209
Capital et réserves liées		236 411	229 163
Réserves consolidées		658 875	594 933
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		13 634	-93 983
Résultat de l'exercice		74 567	72 096
Intérêts minoritaires			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		983 487	802 209
TOTAL DU PASSIF		6 706 500	6 552 391

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2008	80 592	147 188		594 933	210 673	8 026	1 041 412		1 041 412
Augmentation de capital	1 383						1 383		1 383
Variation des titres auto détenus									
Dividendes versés en 2008						-8 026	-8 026		-8 026
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 383					-8 026	-6 643		-6 643
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-304 656		-304 656		-304 656
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31.12.2008						72 096	72 096		72 096
Autres variations									
Capitaux propres au 31 décembre 2008	81 975	147 188		594 933	-93 983	72 096	802 209		802 209
Affectation du résultat 2008				63 942		-63 942	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2009	81 975	147 188		658 875	-93 983	8 154	802 209		802 209
Augmentation de capital	7 248						7 248		7 248
Variation des titres auto détenus									
Dividendes versés en 2009						-8 154	-8 154		-8 154
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	7 248					-8 154	-906		-906
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)					107 617		107 617		107 617
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31.12.2009						74 567	74 567		74 567
Autres variations									
Capitaux propres au 31 décembre 2009	89 223	147 188		658 875	13 634	74 567	983 487		983 487

(1) dont une augmentation de 110 391 K€ des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres liée à l'augmentation de la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie dans le cadre de la modification des modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie telle que décrite sous le tableau du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres"

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	2009	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	106 740	97 027
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 089	6 895
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	19 932	10 757
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	
Résultat net des activités d'investissement	904	-421
Résultat net des activités de financement	645	851
Autres mouvements	-4 926	47 997
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	23 644	66 079
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	225 188	225 886
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-200 107	-175 751
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-163 306	-88 601
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	7 824	11 153
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-18 887	-27 939
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-149 288	-55 252
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-18 904	107 854
Flux liés aux participations (1)	-12 337	-73 745
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-7 902	-3 064
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-20 239	-76 809
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-887	-6 643
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-5 729	-3 984
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-6 616	-10 627
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-45 759	20 418
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	177 446	157 028
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	30 253	28 121
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	147 193	128 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	131 687	177 446
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	25 552	30 253
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	106 135	147 193
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-45 759	20 418

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'élève à 15 013 K€ portant notamment sur les opérations suivantes :

Sacam avenir SAS 1 620 k€

Sacam Machinisme 25 K€

Carvest SAS 16 K€

SAS Rue de la Boëtie 13 155 K€

Chartres développement 15 K€

Caagis 131 K€

Sacam Santefi 51 K€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à ses actionnaires, à hauteur de 6 765 K€ pour l'année 2009.

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;

- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R-04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les actifs d'impôt différé

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances,
- Actifs financiers disponibles à la vente

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- OPCVM Force Clic euro pour un montant de 1 000 milliers d'euros.
- BMTN Bull Dividende pour un montant de 5 000 milliers d'euros.
- FCP garantie éonia clic action pour 10 000 milliers d'euros.
- Protection boost actions pour 1 000 milliers d'euros.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur

base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou, sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

○ Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a estimé une provision filière de 10 829 K€ portant sur les secteurs bovins, porcins, aviculture, CHR, boulangerie, LBO, agences immobilières.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts d'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulé en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant

Le plus élevé de:

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37, 19)**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels
- les avantages au personnel
- les risques d'exécution des engagements par signature
- les litiges et garanties de passif
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice)
- les indemnités de fin de contrat de travail
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge

correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa

localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel spécialisé	2 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
 - b) les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - I) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - II) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - III) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - c) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient la moitié ou

moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Val de France,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de compte différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

- **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2009** Néant

- **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2009** Néant

- **Changement de dénomination sociale** Néant

- **Changement de méthode de consolidation** Néant

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres de participation non consolidés (détail)				
Groupe CAM				
SAS LA BOETIE	344 696	2,11	219 216	2,11
SACAM DEVELOPT	16 914	2,11	16 632	2,11
SACAM INTERNATIONAL	18 660	2,11	22 288	2,11
SACAM	0	0,00	3 586	3,85
SCI DE LA SEINE	3 079	2,28	2 675	2,28
SCI CAM	1 690	2,86	1 690	2,86
CA TITRES	839	1,27	839	1,27
SACAM FIRECA	927	1,76	901	1,76
VAUBAN FINANCE	441	1,92	420	1,92
SACAM ASSURANCE CAUTION	323	1,66	386	2,32
SACAM PLEIN CHAMP	302	7,02	277	7,02
SACAM PROGICA	174	1,84	166	1,84
CEDICAM	148	1,03	148	1,02
ATTICA	88	0,87	88	0,87
SACAM MACHINISME	104	3,40	78	2,57
SAS TLJ	0	0,00	43	0,99
SACAM SANTEFI	75	1,67	24	1,65
RADIAN	18	0,75	28	1,28
SACAM AVENIR SAS	1 620	1,83	0	0,00
SACAM SQUARE HABITAT	11	1,32	10	1,39
MIROMESNIL SAS	3	2,10	3	2,10
SEGUR SAS	3	2,10	3	2,10
SACAM PARTICIPATION	1 365	1,88	5	1,89
COURCELLE SNC	4	2,10	3	2,10
Filiales				
INOVAL (en liquidation)				
BOUTET IMMOBILIER *	122	13,33	10	100,00
CREDIT VDF IMMOBILIER *	1 879	100,00	2 000	100,00
VAL DE France EXPANSION *	1 946	100,00	2 000	100,00
Autres				
SP AGRALYS	803	1,91	1 105	2,87
SP ARIANE	625	0,27	625	0,27
CARCIE SAS	130	21,00	210	21,00
CARVEST SAS	16	5,00	0	0,00
CAAGIS SAS	131	0,88	0	0,00
SAFER DU CENTRE	426	10,03	394	10,03
SEM PATRIMOINE	381	7,93	353	7,93
SEM GEDIA	201	1,50	200	1,50
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	144	1,35	145	1,35
SAEM TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT	80	1,25	80	1,25
SEM CAD	50	1,47	50	1,47
GRAND BLOIS DEVELOPPEMENT	64	4,23	63	4,23
CHARTEXPO	26	0,93	25	0,93
SEMPAT 28	48	0,80	48	0,80
CA TOP GIE	5	8,33	5	8,33
SEM CHARTRES	17	0,15	1	0,17
SICA VIGNERONS VALLEE DU CHER	2	4,86	2	4,81
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	398 581		276 825	

(1) Dont 1 485 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

* Sociétés non consolidées : activité non significative

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est assurée par la direction de la qualité, des risques, des contrôles et de la technologie qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion 5.1)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	19 556	9 379
Instruments dérivés de couverture	78 738	30 034
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	219 051	217 593
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 315	1 738
Prêts et créances sur la clientèle	5 208 569	5 012 451
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	187 718	172 154
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	5 715 947	5 443 349
Engagements de financement donnés	803 664	904 424
Engagements de garantie financière donnés	84 112	61 824
Provisions - Engagements par signature	690	211
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	888 466	966 459
TOTAL EXPOSITION NETTE	6 604 413	6 409 808

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	6 890					6 890
Etablissements de crédit	2 314					2 314
Institutions non établissements de crédit	655 355	62	541	16	443	655 499
Grandes entreprises	993 094	22 664	11 430	15 841	9 371	1 001 976
Clientèle de détail	3 545 760	41 152	31 573	25 344	25 887	3 567 254
Total *	5 203 413	63 878	43 544	41 201	35 701	5 233 933
Créances rattachées nettes						34 518
Dépréciations sur base collective						57 567
Valeurs nettes au bilan						5 210 884

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 19 635 milliers d'euros

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	5 366					5 366
Etablissements de crédit	1 735					1 735
Institutions non établissements de crédit	542 206	30	30	43	43	542 133
Grandes entreprises	1 042 718	18 424	14 025	12 180	10 132	1 018 561
Clientèle de détail	3 516 551	47 019	25 360	25 390	20 462	3 470 729
Total *	5 108 576	65 473	39 415	37 613	30 637	5 038 524
Créances rattachées nettes						30 515
Dépréciations sur base collective						54 850
Valeurs nettes au bilan						5 014 189

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 22 114 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	4 375	488
Institutions non établissements de crédit	155 462	240 017
Grandes entreprises	203 431	336 667
Clientèle de détail	440 396	327 252
Total	803 664	904 424
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	2 581	494
Grandes entreprises	74 664	53 519
Clientèle de détail	6 867	7 790
Total	84 112	61 803

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	8 172	664
Grandes entreprises	342 151	235 149
Clientèle de détail	1 602 535	1 730 919
Total	1 952 858	1 966 732
Dettes rattachées	7 575	4 893
Valeur au bilan	1 960 433	1 971 625

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	5 187 690	63 741	42 754	41 131	35 176	5 217 878
Autres pays de l'UE	5 109		319		287	5 141
Autres pays d'Europe	681	3	6	3	6	681
Amérique du Nord	8 108	134		67		8 175
Amériques Centrale et du Sud	303					303
Afrique et Moyen Orient	664		465		232	897
Asie et Océanie (hors Japon)	803					803
Japon	55					55
Organismes supranationaux						0
Total *	5 203 413	63 878	43 544	41 201	35 701	5 233 933
Créances rattachées nettes						34 518
Dépréciations sur base collective						57 567
Valeurs nettes au bilan						5 210 884

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 19 635 milliers d'euros

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	5 099 438	65 277	39 344	36 979	30 320	5 029 774
Autres pays de l'UE	4 849	196	71	156	71	4 707
Autres pays d'Europe	346			14	14	332
Amérique du Nord	1 389					1 389
Amériques Centrale et du Sud	343					343
Afrique et Moyen Orient	1 253			464	232	1 021
Asie et Océanie (hors Japon)	873					873
Japon	85					85
Organismes supranationaux						0
Total *	5 108 576	65 473	39 415	37 613	30 637	5 038 524
Créances rattachées nettes						30 515
Dépréciations sur base collective						54 850
Valeurs nettes au bilan						5 014 189

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 22 114 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	803 390	904 246
Autres pays de l'UE	146	141
Autres pays d'Europe	25	1
Amérique du Nord	26	8
Amériques Centrale et du Sud	8	
Afrique et Moyen Orient	62	28
Asie et Océanie (hors Japon)	7	
Japon		
Total	803 664	904 424
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	84 107	61 785
Autres pays de l'UE	5	5
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		13
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	84 112	61 803

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	1 968 953	1 957 876
Autres pays de l'UE	3 599	5 056
Autres pays d'Europe	1 190	474
Amérique du Nord	1 593	1 453
Amériques Centrale et du Sud	407	253
Afrique et Moyen Orient	1 092	1 332
Asie et Océanie (hors Japon)	227	257
Japon	17	31
Organismes supra-nationaux		
Total	1 977 078	1 966 732
Dettes rattachées	7 575	4 893
Valeur au bilan	1 984 653	1 971 625

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31.12.2009						31.12.2009	31.12.2009
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						2789	-1485	
Instruments de dette								
Administrations centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances	111 465	9 076	1 283		121 824	112 108	-139 155	24 364
Administrations centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit	19 926				19 926	656	-512	
Grandes entreprises	27 342	3 839	629		31 810	35 380	-35 755	2 870
Clientèle de détail	64 197	5 237	654		70 088	76 072	-102 888	21 494
Total	111 465	9 076	1 283		121 824	114 897	-140 640	24 364
Garanties non affectées								

	31.12.2008						31.12.2008	31.12.2008
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						1246	-1597	
Instruments de dette								
Administrations centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances	109 969	5 143	521		115 633	33 034	-129 533	28 489
Administrations centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit	31 090				31 090		-78	
Grandes entreprises	18 210	1 505	1		19 716	6 447	-38 319	1 903
Clientèle de détail	60 669	3 638	520		64 827	26 587	-91 136	26 586
Total	109 969	5 143	521		115 633	34 280	-131 130	28 489
Garanties non affectées								

3.2. Risque de marché

(cf. rapport de gestion chapitre 5.2)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	78 725	0	13	78 738	58 771
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				78 725		13	78 738	58 771
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	78 725	0	13	78 738	58 771
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	78 725	0	13	78 738	58 771

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	42 351	0	0	42 351	28 737
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				42 351			42 351	28 737
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	42 351	0	0	42 351	28 737
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	42 351	0	0	42 351	28 737

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009							31.12.2008
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3 359	0	0	3 359	1 566
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 330			3 330	1 532
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				29			29	34
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	3 359	0	0	3 359	1 566
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 359	0	0	3 359	1 566

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009							31.12.2008
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3 330	0	29	3 359	1 566
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 330			3 330	1 532
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						29	29	34
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	3 330	0	29	3 359	1 566
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 330	0	29	3 359	1 566

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31.12.2009	31.12.2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt :	2 171 829	1 607 200
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 162 689	1 601 782
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	9 140	5 418
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	2 171 829	1 607 200
. Opérations de change à terme	565	333
Total	2 172 394	1 607 533

Risque de taux

(cf. rapport de gestion chapitre 5.3)

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31.12.2009			31.12.2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en milliers d'euros)</i>						
EUR	0	13 720	0	0	18 220	
. Taux fixe		13 720			18 220	
. Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0			
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	0	13 720	0	0	18 220	0
. Taux fixe	0	13 720	0	0	18 220	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

(cf. rapport de gestion chapitre 5.3.3)

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	6 705 629	6 705 629	6 550 671	6 551 027
Autres devises de l'UE	13	13	4	4
USD	773	773	1 669	1 313
JPY	33	33	16	16
Autres devises	52	52	31	31
Total bilan	6 706 500	6 706 500	6 552 391	6 552 391

Risque de prix

(cf. rapport de gestion chapitre 5.2)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion chapitre 5.3.4)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	160 085	8 530	75 418	91 784	335 817
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	315 068	605 987	1 840 446	2 547 020	5 308 521
Total	475 153	614 517	1 915 864	2 638 804	5 644 338
Créances rattachées					46 427
Dépréciations					139 155
Valeurs nettes au bilan					5 551 610

	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	253 750	140 983	20 742	122 825	538 300
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	797 570	506 353	1 621 422	2 181 496	5 106 841
Total	1 051 320	647 336	1 642 164	2 304 321	5 645 141
Créances rattachées					42 645
Dépréciations					129 533
Valeurs nettes au bilan					5 558 253

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	707 269	874 244	940 933	951 831	3 474 277
Dettes envers la clientèle	1 351 804	222 120	375 902	27 252	1 977 078
Total	2 059 073	1 096 364	1 316 835	979 083	5 451 355
Dettes rattachées					14 041
Valeur au bilan					5 465 396

	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	435 760	716 714	1 045 102	1 212 938	3 410 514
Dettes envers la clientèle	1 428 829	452 837	84 946	120	1 966 732
Total	1 864 589	1 169 551	1 130 048	1 213 058	5 377 246
Dettes rattachées					12 991
Valeur au bilan					5 390 237

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	515	8			523
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	3 067	8 000	0	0	11 067
. Émis en France	3 067	8 000			11 067
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	3 582	8 008	0	0	11 590
Dettes rattachées					57
Valeur au bilan					11 647
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				13 720	13 720
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	13 720	13 720
Dettes rattachées					22
Valeur au bilan					13 742

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	515				515
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	105 686	22 740	0	0	128 426
. Émis en France	105 686	22 740			128 426
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	106 201	22 740	0	0	128 941
Dettes rattachées					1 358
Valeur au bilan					130 299
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				18 220	18 220
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs			457		457
Total	0	0	457	18 220	18 677
Dettes rattachées					149
Valeur au bilan					18 826

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion chapitre 5.3.5)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,

- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	78 465	41 345	2 007 319	58 402	28 014	1 445 223
Taux d'intérêt	78 465	41 345	2 007 319	58 402	28 014	1 445 223
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	273	1 006	41 122	369	723	43 697
Taux d'intérêt	273	1 006	41 122	369	723	43 697
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	78 738	42 351	2 048 441	58 771	28 737	1 488 920

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion chapitre 5.4)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel Val de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel Val de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2009 comme en 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	710	2 648
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 869	31 736
Sur opérations avec la clientèle	221 778	225 909
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	222	19
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 960	8 136
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	46 515	57 313
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	88	
Produits d'intérêts (1) (2)	298 142	325 761
Sur opérations avec les établissements de crédit	-118	-175
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-104 926	-140 426
Sur opérations avec la clientèle	-27 413	-25 372
Actifs financiers disponibles à la vente		-197
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-1 178	-7 559
Sur dettes subordonnées	-645	-851
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-32 396	-55 526
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-166 676	-230 106

(1) dont 4 592 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 4 678 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

(2) dont 3 158 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre 3 688 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.2. Commissions nettes

	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	123	-2	121	286	-175	111
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 535	-11 691	8 844	15 106	-7 853	7 253
Sur opérations avec la clientèle	25 010	-324	24 686	25 585	-116	25 469
Sur opérations sur titres		-8	-8			0
Sur opérations de change	24		24	25		25
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	2 539	-303	2 236	2 908	-383	2 525
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1)	72 484	-4 820	67 664	39 663	-4 507	35 156
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues			0	13 876	-106	13 770
Produits nets des commissions	120 715	-17 148	103 567	97 449	-13 140	84 309

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" (note 4.5) ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 18 843 milliers d'euros en 2009 et à 17 439 milliers d'euros en 2008

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature (1)	-3 111	-422
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	815	372
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	75	100
Résultat de la comptabilité de couverture (1)		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-2 221	50

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	18	18	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	18	18	0
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	16038	16038	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	4352	4502	-150
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	11686	11536	150
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	16056	16056	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 416	1 416	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 416		1 416
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		1 416	-1 416
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	81 161	81 161	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	23 960	74 481	-50 521
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	57 201	6 680	50 521
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	82 577	82 577	0

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus	14 575	23 955
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	1 228	5 754
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		-13
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15 803	29 696

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-1	-2
Autres produits (charges) nets (1)	931	18 307
Produits (charges) des autres activités	930	18 305

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 18 843 milliers d'euros en 2009 et à 17 439 milliers d'euros en 2008

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	71 941	70 303
Impôts et taxes	4 608	4 067
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	36 690	37 016
Charges d'exploitation	113 239	111 386

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

	2009			2008
	Cabinet ERNST & YOUNG	Cabinet KPMG	Total	Total
<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>				
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	71	65	136	154
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
Total	71	65	136	154

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	7088	6893
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	7088	6893

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 58 743	- 37 648
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	- 56 516	- 36 813
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		145
Engagements par signature	- 614	
Risques et charges	- 1 613	- 690
Reprises de provisions et de dépréciations	37 382	25 736
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	37 205	25 374
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	26	160
Engagements par signature	135	8
Risques et charges	16	194
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 21 361	- 11 912
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 388	- 1 690
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 883	1 018
Décotes sur crédits restructurés	- 72	- 489
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	- 6	
Coût du risque	- 20 944	- 13 073

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-175	364
Plus-values de cession		382
Moins-values de cession	-175	-18
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	-175	364

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	-34 568	-24 058
Charge d'impôt différé	1 036	-873
Charge d'impôt de la période	-33 532	-24 931

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2009

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	108 099	34,43%	33 532
Effet des différences permanentes			-2 588
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 881
Effet de l'imposition à taux réduit			-92
Effet des autres éléments			-3 887
Taux et charge effectif d'impôt		27,60%	29 846

Au 31/12/2008

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	97 027	34,43%	33 406
Effet des différences permanentes			-4 208
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-3 316
Effet de l'imposition à taux réduit			-94
Effet des autres éléments			-857
Taux et charge effectif d'impôt		25,70%	24 931

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
(en milliers d'euros)					
Variation de juste valeur		14070	-436	13634	
Transfert en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	14070	-436	13634	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	14070	-436	13634	0

Variation de juste valeur		-93720	-263	-93983	
Transfert en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-93720	-263	-93983	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-93720	-263	-93983	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Montant brut	19 717	- 88 563
Impôt	- 5 647	- 5 157
Total net	14 070	- 93 720

5. Informations sectorielles

Formation du produit net bancaire par secteur

	31/12/2009		
	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	131 466		131 466
Revenus des titres à revenus variables		-2 221	-2 221
Produits nets des commissions	103 567		103 567
Produits nets sur opérations financières		15 803	15 803
Autres produits nets d'exploitation	930		930
Produit net bancaire	235 963	13 582	249 545

	31/12/2008		
	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	95 655		95 655
Revenus des titres à revenus variables		50	50
Produits nets des commissions	84 309		84 309
Produits nets sur opérations financières		29 696	29 696
Autres produits nets d'exploitation	18 305		18 305
Produit net bancaire	198 269	29 746	228 015

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	23 741		27 449	
Banques centrales	1 811		2 804	
Total en principal	25 552	0	30 253	0
Créances / Dettes rattachées				
Valeur au bilan	25 552	0	30 253	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 743	2 240
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	18 695	7 216
Valeur au bilan	22 438	9 456
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	403	674
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	597
* Titres cotés	0	349
* Titres non cotés	0	248
- Actions et autres titres à revenu variable	403	77
* Titres cotés		
* Titres non cotés	403	77
Instruments dérivés	3 359	1 566
Valeur au bilan	3 762	2 240

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	18 525	7 046
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	16 046	7 046
* Titres cotés		
* Titres non cotés		7 046
- Actions et autres titres à revenu variable	2 479	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés	2 479	
Valeur au bilan	18 525	7 046

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 359	1 566
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	3 359	1 566

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	3 359	1 566
Valeur au bilan	3 359	1 566

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	219 051	217 574
* Titres cotés	351	
* Titres non cotés	218 700	217 574
- Actions et autres titres à revenu variable	416 262	284 388
* Titres cotés		
* Titres non cotés	416 262	284 388
Total des titres disponibles à la vente	635 313	501 962
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées		19
Valeur au bilan (1)	635 313	501 981

(1) dont 1 485 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	219 051	14 239		217 574	15 007	2 323
Actions et autres titres à revenu variable	19 108	1 314	601	9 290	708	66
Titres de participation non consolidés	397 154	5 331	565	275 098	9 350	111 239
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées				19		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	635 313	20 884	1 166	501 981	25 065	113 628
Impôts		-5 855	-207		-5 980	-823
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		15 029	959		19 085	112 805

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	2 314	1 735
dont comptes ordinaires débiteurs sains	2 314	1 735
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	2 314	1 735
Créances rattachées	1	3
Dépréciations		
Valeur nette	2 315	1 738
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	103 876	146 329
Comptes et avances à terme	204 027	364 636
Prêts subordonnés	25 600	25 600
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	333 503	536 565
Créances rattachées	7 223	7 499
Dépréciations		
Valeur nette	340 726	544 064
Valeur nette au bilan	343 041	545 802

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	4 170	6 576
Autres concours à la clientèle	5 139 190	4 942 647
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	43 000	43 000
Titres non cotés sur un marché actif	2 220	2 220
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	90 717	90 273
Comptes ordinaires débiteurs	29 224	22 125
Total	5 308 521	5 106 841
Créances rattachées	39 203	35 143
Dépréciations	-139 155	-129 533
Valeur nette	5 208 569	5 012 451
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	5 208 569	5 012 451

Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a apporté 276 204 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 46 985 K€ en 2008. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances."

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	129 533		58 374	-48 752			139 155
dont dépréciations collectives	51 888		4 105	-9 255			46 738
dont risques sectoriels	2 962		10 573	-2 706			10 829
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	1 597			-112			1 485
Autres actifs financiers	41			-36			5
Total des dépréciations des actifs financiers	131 171	0	58 374	-48 900	0	0	140 645

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	129 240		38 549	-38 256			129 533
dont dépréciations collectives	53 157			-1 269			51 888
dont risques sectoriels	2 470		1 717	-1 225			2 962
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	1 584		13				1 597
Autres actifs financiers	56		145	-160			41
Total des dépréciations des actifs financiers	130 880	0	38 707	-38 416	0	0	131 171

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 616	3 630
dont comptes ordinaires créditeurs	55	871
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	2 616	3 630
Dettes rattachées	24	26
Total	2 640	3 656
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et avances à terme	3 471 661	3 406 884
Sous-total	3 471 661	3 406 884
Dettes rattachées	6 442	8 072
Total	3 478 103	3 414 956
Valeur au bilan	3 480 743	3 418 612

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	1 260 105	1 214 007
Comptes d'épargne à régime spécial	24 220	24 437
Autres dettes envers la clientèle	692 753	728 288
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 977 078	1 966 732
Dettes rattachées	7 575	4 893
Valeur au bilan	1 984 653	1 971 625

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées	20 805	20 910
Obligations et autres titres à revenu fixe	163 632	148 047
Total	184 437	168 957
Créances rattachées	3 281	3 197
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	187 718	172 154

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	523	515
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	11 067	128 426
. Émis en France	11 067	128 426
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	11 590	128 941
Dettes rattachées	57	1 358
Valeur au bilan	11 647	130 299
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	13 720	18 220
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		457
Total	13 720	18 677
Dettes rattachées	22	149
Valeur au bilan	13 742	18 826

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants		
Impôts différés	27 411	26 244
Total actifs d'impôts courants et différés	27 411	26 244
Impôts courants	8 015	0
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	8 015	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	80	716		813
Couvertures de Flux de Trésorerie	319	90	250	112
Provisions non déductibles	24 189		23 091	
Charges à payer non déductibles	1 279		786	
Autres différences temporaires				
Autres Impôts différés	35 039	32 689	31 987	28 945
Effet des compensations				
Total impôts différés	60 906	33 495	56 114	29 870

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	44 562	52 000
Comptes de stocks et emplois divers	111	107
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	34 154	31 592
Comptes de règlements	10 297	20 301
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	59 737	66 387
Comptes d'encaissement et de transfert	19 030	30 801
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	2
Produits à recevoir	39 790	34 782
Charges constatés d'avance	917	802
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	104 299	118 387

Comptes de régularisation passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs (1)	33 533	55 411
Comptes de règlements	0	19 387
Créditeurs divers	28 521	30 089
Versement restant à effectuer sur titres	5 012	5 935
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	67 451	52 796
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	11 528	6 458
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	
Produits constatés d'avance	25 752	22 430
Charges à payer	30 168	23 908
Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	100 984	108 207

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net

6.12. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Valeur brute	67						67
Amortissements et dépréciations	-15		-1				-16
Valeur nette au bilan	52	0	-1	0	0	0	51

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	125			-58			67
Amortissements et dépréciations	-13		-2				-15
Valeur nette au bilan	112	0	-2	-58	0	0	52

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 51 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 52 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	119 505		7 816	-6 778			120 543
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-76 484		-7 023	6 603			-76 904
Valeur nette au bilan	43 021	0	793	-175	0	0	43 639
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6902		86	-1			6 987
Amortissements et dépréciations	-6117		-65	1			-6 181
Valeur nette au bilan	785	0	21	0	0	0	806

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	117 148		3 595	-1 238			119 505
Créances rattachées (1)							
Amortissements et dépréciations	-70 679		-6 851	1 046			-76 484
Valeur nette au bilan	46 469	0	-3 256	-192	0	0	43 021
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6877		25				6 902
Amortissements et dépréciations	-6075		-42				-6 117
Valeur nette au bilan	802	0	-17	0	0	0	785

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Risques sur les produits épargne logement	11 186		1 490		-2 996			9 680
Risques d'exécution des engagements par signature	211		614		-135			690
Risques opérationnels	1 030		389					1 419
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	685				-148			537
Litiges divers	2 892		263	-162	-52			2 941
Participations								
Restructurations								
Autres risques	444		1 625	-151	-30			1 888
Total	16 448	0	4 381	-313	-3 361	0	0	17 155

(1) provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	10 757		1 502		-1 073			11 186
Risques d'exécution des engagements par signature	219				-8			211
Risques opérationnels	938		142	-42	-8			1 030
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	730				-45			685
Litiges divers	2 933		416	-226	-231			2 892
Participations								
Restructurations								
Autres risques	103		508	-149	-18			444
Total	15 680	0	2 568	-417	-1 383	0	0	16 448

(1) provision pour médaille du travail

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	765 670	684 231
Ancienneté de plus de 10 ans	335 472	403 119
Total plans d'épargne-logement	1 101 142	1 087 350
Total comptes épargne-logement	248 889	261 347
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 350 031	1 348 697

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	17 673	15 911
Comptes épargne-logement :	56 266	54 457
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	73 939	70 368

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 531	2 213
Ancienneté de plus de 10 ans	2 827	2 016
Total plans d'épargne-logement	4 358	4 229
Total comptes épargne-logement	5 322	6 958
Total provision au titre des contrats épargne-logement	9 680	11 187

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2009
Plans d'épargne-logement :	4 228	520	388		4 360
Comptes épargne-logement :	6 958	970	2 608		5 320
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 186	1 490	2 996	0	9 680

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2009	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 306 419			1 306 419	30%	
Dont part du Public	224 561			224 561		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 081 419			1 081 419		
Dont part Caisses Locales	439			439		
Parts sociales	3 019 289			3 019 289	70%	100%
Dont 59 Caisses Locales	3 018 808			3 018 808		
Dont 30 administrateurs de la CR	480			480		
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1		
	4 325 708			4 325 708	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 10,00 € et le montant total du capital est 43 257 K€

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2006		3,55	0,37
2007		4,25	0,38
2008		4,30	0,38
Prévu 2009		4,50	0,38

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France du 19/03/2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

- Réserve légale : 43 788 155,39 €
- Dotations aux autres réserves : 14 596 051,80 €
- Intérêts aux parts sociales au taux de 3.80% : 1 147 329,82 €
- Rémunération des certificats coopératifs d'associés : 5 878 885,50 €

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

(en milliers d'euros)	31.12.2009					
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		25 552				25 552
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13 282	170	3 359	5 627		22 438
Instruments dérivés de couverture			78 725		13	78 738
Actifs financiers disponibles à la vente	634 962			351		635 313
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur clientèle		483 428	593 359	1 876 693	2 598 130	5 551 610
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		3 599	11 800	64 217	108 102	187 718
Total actifs financiers par échéance	648 244	512 749	687 243	1 946 888	2 706 245	6 501 369
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			3 330		29	3 359
Instruments dérivés de couverture			42 351			42 351
Dettes envers les établissements de crédit		713 735	874 244	940 933	951 831	3 480 743
Dettes envers la clientèle		1 359 379	222 120	375 902	27 252	1 984 653
Dettes représentées par un titre		3 639	8 008			11 647
Dettes subordonnées		22			13 720	13 742
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	2 076 775	1 150 053	1 316 835	992 832	5 536 495

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		30 253				30 253
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 790	170	1 566	349	5 581	9 456
Instruments dérivés de couverture			58 771			58 771
Actifs financiers disponibles à la vente	497 293	19			4 669	501 981
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur clientèle		1 061 404	636 666	1 606 434	2 253 749	5 558 253
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		4 361	10 326	51 444	106 023	172 154
Total actifs financiers par échéance	499 083	1 096 207	707 329	1 658 227	2 370 022	6 330 868
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			1 532		34	1 566
Instruments dérivés de couverture			28 737			28 737
Dettes envers les établissements de crédit		443 858	716 714	1 045 102	1 212 938	3 418 612
Dettes envers la clientèle		1 433 722	452 837	84 946	120	1 971 625
Dettes représentées par un titre		107 559	22 740			130 299
Dettes subordonnées		149		457	18 220	18 826
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	1 985 288	1 222 560	1 130 505	1 231 312	5 569 665

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	37 840	37 357
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	3 984	3 899
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 313	1 291
Autres charges sociales	14 695	14 477
Intéressement et participation	9 157	8 350
Impôts et taxes sur rémunération	4 952	4 929
Total charges de personnel	71 941	70 303

Dont indemnités liées à la retraite pour 506 K€

Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 124 K€

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2009	31.12.2008
France	1 172	1 208
Etranger		
Total	1 172	1 208

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	14 897	19 573	21 086	20 365	18 349
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	899	840	821	866	692
	Coût financier	757	945	894	769	871
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	282	-5 575			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-1 010	-1 855	-1 365	-536	-421
	(Gains) / pertes actuariels	-638	969	-1 863	351	185
Dette actuarielle au 31/12/n	15 187	14 897	19 573	21 815	19 676	

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	899	840	821	866	692
	Coût financier	757	945	894	769	871
	Rendement attendu des actifs sur la période	- 602	- 805	- 844	- 788	- 766
	Amortissement du coût des services passés	24		217	638	1 469
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	- 394	292			
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	684	1272	654	1485	2266

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	14 908	19 896	21 107	19 694	18 325
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	602	805	844	788	766
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	- 244	677	- 1 646	- 287	- 1 284
	Cotisations de l'employeur	959	961	956	1 356	2 321
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-	- 5 576			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					13
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	- 1 010	- 1 855	- 1 365	- 444	- 421
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	15 215	14 908	19 896	21 107	19 694	

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Position nette	Dette actuarielle fin de période	15 187	14 897	19 573	21 815	19 676
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	-258				
	Dette actuarielle nette fin de période	14 929	14 897	19 573	21 815	19 676
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	15 215	14 908	19 896	21 107	19 694
	Position nette (passif) / actif fin de période	-286	11	323	-708	18

Information sur les actifs des régimes (1)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Composition des actifs					
-% d'obligations	77,0%	81,2%	75,1%	71,3%	78,0%
-% d'actions	15,7%	9,2%	17,1%	19,2%	19,0%
-% autres actifs	7,3%	9,6%	7,8%	9,5%	3,0%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Taux d'actualisation (2)	5,14	5,22%	4,91%	4,24%	3,81%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4%	4%	4%	4%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,15%	4,15%	4,05%	4,20%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	3,33%	3,33%	3,33%	3,33%	3,33%
Taux d'évolution des coûts médicaux					
Autres (à détailler)					

(1) calculé sur la base de 15 216 K€ d'actifs sur le périmètre au 31/12/2009

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres engagements sociaux

La Réserve Spéciale de Participation est calculée selon la formule légale, majorée conformément à un accord local conclu le 6 juin 2003. Cette majoration porte sur le montant des dividendes encaissés de la SAS La Boétie, nets de frais qui sont réintégrés au bénéfice fiscal de la Caisse Régionale Val de France pour déterminer l'assiette de calcul de la participation de l'année (le régime fiscal mère-fille choisi par la Caisse Régionale Val de France exclut de fait cette réintégration). Le montant de la Réserve Spéciale de Participation au titre de l'exercice 2009 s'élève à 3 222 milliers d'euros.

La Caisse Régionale Val de France a conclu un accord d'intéressement conformément à la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans, et s'applique donc aux trois exercices allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009. Une enveloppe globale dite de retour financier est fixée. Elle correspond à l'ensemble des sommes versées aux salariés de la Caisse Régionale Val de France au titre de la participation et de l'intéressement.

L'enveloppe annuelle dite de retour financier est exprimée en pourcentage du résultat net social de la Caisse Régionale Val de France arrêté au 31 décembre de chaque exercice de référence selon les normes françaises, certifié par les commissaires aux comptes.

Ce pourcentage est déterminé en fonction du niveau de résultat brut d'exploitation d'activité.

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice 2009 s'élève à 5 935 milliers d'euros.

Enfin la Caisse Régionale Val de France constitue des provisions selon une méthode de probabilité statistique d'engagements futurs au titre de l'attribution de médailles du travail ; le stock de provisions constituées au 31 décembre 2009 s'élève à 537 milliers d'euros.

7.6. Rémunérations de dirigeants

a) avantage à court terme : 2 045 milliers d'euros.

b) avantages postérieurs à l'emploi : 1 087 milliers d'euros.

Pour les définitions se rapportant aux catégories ci-dessus, voir le paragraphe relatif aux avantages au personnel dans le chapitre « Principes et méthodes comptables ».

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et recus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés		
Engagements de financement	803 664	904 424
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	803 664	904 424
Ouverture de crédits confirmés	540 148	631 244
- Ouverture de crédits documentaires	1 351	11
- Autres ouvertures de crédits confirmés	538 797	631 233
Autres engagements en faveur de la clientèle	263 516	273 180
Engagements de garantie	84 112	61 824
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	21
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		21
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	84 112	61 803
Cautions immobilières	11 720	15 740
Garanties financières	30 664	13 638
Autres garanties d'ordre de la clientèle	41 728	32 425
Engagements reçus		
Engagements de financement	152	174
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	174
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 377 744	1 283 838
. Engagements reçus d'établissements de crédit	56 867	52 721
. Engagements reçus de la clientèle	1 320 877	1 231 117
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	133 461	155 831
Autres garanties reçues	1 187 416	1 075 286

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, les actifs que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a obtenus par prise de possession de garantie et détenus à la date de clôture s'élèvent à 112 K€, selon la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles	112	
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres		
Total	112	0

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	343 041	343 041	545 802	545 802
Prêts et créances sur la clientèle	5 208 569	5 208 569	5 012 451	4 663 309
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	187 718	192 388	172 154	167 774
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	3 480 743	3 493 989	3 418 612	3 429 268
Dettes envers la clientèle	1 984 653	1 984 653	1 971 625	1 971 625
Dettes représentées par un titre	11 647	11 647	130 299	130 299
Dettes subordonnées	13 742	13 742	18 826	18 826

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment au taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 743		3 743	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	384		384	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	384		384	
Instruments dérivés	3 359		3 359	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	18 695	18 695		
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	18 695	18 695		
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 216	16 216		
Actions et autres titres à revenu variable	2 479	2 479		
Actifs financiers disponibles à la vente	635 313	635 313		
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	219 051	219 051		
Actions et autres titres à revenu variable	416 262	416 262		
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	78 738		78 738	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	736 489	654 008	82 481	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	valorisation fondée sur des données observables :	valorisation fondée sur des données non observables :
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 359		3 359	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	3 359		3 359	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	42 351		42 351	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	45 710		45 710	

10. Événements postérieurs à la clôture

Néant

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2009	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.200 9	31.12.200 8	31.12.200 9	31.12.2008
59 Caisses Locales	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

Détail du périmètre de consolidation :

Liste des Caisses Locales consolidées de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au 31/12/2009.

ANET	4 RUE DIANE DE POITIERS	28260 ANET
ARROU	18 GRANDE RUE	28290 ARROU
AUNEAU	23 PLACE DU MARCHE	28700 AUNEAU
AUTHON DU PERCHE	PLACE DU MARCHE	28330 AUTHON DU PERCHE
BLOIS	5 RUE DE LA PAIX	41000 BLOIS
BONNEVAL	5 PLACE DU MARCHE AUX GRAINS	28800 BONNEVAL
BRACIEUX	10 RUE ROGER BRUN	41250 BRACIEUX
BREZOLLES	3 RUE ST JEAN	28270 BREZOLLES
BROU	1 RUE DES CHANGES	28160 BROU
CHARTRES	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 CHARTRES
CHATEAUDUN	PLACE DE LA LIBERTE	28200 CHATEAUDUN

CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	11 PLACE DES HALLES	28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
CLOYES SUR LOIR	22 RUE DE CHATEAUDUN	28220 CLOYES SUR LOIR
CONTRES	10 PL.DU 8 MAI	41700 CONTRES
COUR CHEVERNY	PL.VICTOR HUGO	41700 COUR CHEVERNY
COURVILLE SUR EURE	53 R.CARNOT -COURVILLE/EURE	28190 COURVILLE SUR EURE
DEPARTEMENTALE	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 DEPARTEMENTALE
DREUX	2 RUE PARISIS	28103 DREUX
DROUE	38 AVENUE DE LA GARE	41270 DROUE
GRANDES ENTR COLLECT	PLACE DE LA LIBERTE	28200 CHATEAUDUN
HERBAULT	2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	41190 HERBAULT
ILLIERS COMBRAY	4 RUE LEON FERRE	28120 ILLIERS COMBRAY
JANVILLE	PLACE DU MARTROI	28310 JANVILLE
JOSNES	7 GRANDE RUE - JOSNES	41370 JOSNES
LA BAZOCHE GOUET	PL. DU MARCHE -BAZOCHE GOUET	28330 LA BAZOCHE GOUET
LA FERTE VIDAME	25 RUE DELABORDE	28340 LA FERTE VIDAME
LA LOUPE	7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	28240 LA LOUPE
LA VILLE AUX CLERCS	7 PLACE DU PUIITS	41160 LA VILLE-AUX-CLERCS
LAMOTTE	22 RUE DUFORT DE DURAS	41600 LAMOTTE BEUVRON
LES MONTILS	41 RUE DE BEL AIR	41120 LES MONTILS
MAINTENON	4 PLACE A BRIAND	28130 MAINTENON
MARCHENOIR	2 RUE SAINT LAURENT	41370 MARCHENOIR
MENNETOU SUR CHER	RUE BONNE NOUVELLE	41320 MENNETOU SUR CHER
MER	14 AVENUE MAUNOURY	41500 MER
MONDOUBLEAU	38 PLACE DU MARCHE	41170 MONDOUBLEAU
MONTOIRE	36 37 PLACE CLEMENCEAU	41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
MONTRICHARD	1 RUE PORTE AUX ROIS	41400 MONTRICHARD
MOREE	PLACE DU 8 MAI	41160 MOREE
NEUNG SUR BEUVRON	RUE DU COLONEL MARAIS	41210 NEUNG SUR BEUVRON
NOGENT LE ROI	14 RUE DE L EGLISE	28210 NOGENT LE ROI
NOGENT LE ROTROU	29 RUE VILLETTE GATE	28400 NOGENT LE ROTROU
ONZAIN	11 RUE DE LA JUSTICE	41150 ONZAIN
ORGERES EN BEAUCE	25 RUE NATIONALE	28140 ORGERES EN BEAUCE
OUCQUES	7 RUE DE L EGLISE	41290 OUCQUES
OUZOUER LE DOYEN	PL.DE L'EGLISE	41160 OUZOUER LE DOYEN
OUZOUER LE MARCHE	8 RUE DE LA LIBERATION	41240 OUZOUER LE MARCHE
ROMORANTIN	20 AVE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	41200 ROMORANTIN LANTHENAY
ST AIGNAN	22 PLACE WILSON	41110 ST AIGNAN
ST AMAND	AVENUE DU PRESIDENT GRELLET	41310 ST AMAND LONGPRE
SAINT LUBIN DES JONCHERETS	38 RUE CHARLES RENARD	28350 ST LUBIN DES JONCHERETS
SALBRIS	19 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	41300 SALBRIS
SAVIGNY SUR BRAYE	RUE DE BESSE	41360 SAVIGNY SUR BRAYE
SELLES SUR CHER	1 RUE ARISTIDE BRIAND	41130 SELLES SUR CHER
SELOMMES	3 R.DE LA VALLEE	41100 SELOMMES
SENONCHES	16 PL DE L'HOTEL DE VILLE	28250 SENONCHES
THIRON - BEAUMONT	13 RUE DU COMMERCE	28480 THIRON GARDAIS
VENDOME	23 FAUBOURG CHARTRAIN	41100 VENDOME
VILLEDIEU	PL.MONUMENT AUX MORT-VILLEDIEU	41800 VILLEDIEU
VOVES	13.15 RUE DU VOISIN	28150 VOVES

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Val de France**

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009, notamment IAS1 et IFRS 7.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par la caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la caisse régionale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Toulouse, le 19 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KMPG S.A.



Gabriel Morin

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE
REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE AU TITRE DE LA L S F
(LOI DE SECURITE FINANCIERE)**

PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU

26 MARS 2010

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68)

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, de la Gestion Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Le présent rapport a ensuite été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 26 mars 2010 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de crédit agricole mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

Indépendamment de l'ordonnance, des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses régionales ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. PRESENTATION DU CONSEIL

Composition du Conseil

- La composition du Conseil d'Administration en 2009 est, conformément aux statuts, de 18 membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers. Quatre représentants du personnel, désignés par le Comité d'Entreprise, assistent aux réunions du Conseil d'Administration, sans droit de vote.
- La moyenne d'âge des membres élus du Conseil d'Administration est de 56 ans.
- L'âge limite d'un administrateur est fixé à 65 ans, depuis l'Assemblée Générale de mars 2003.

- Sur 18 membres du Conseil d'Administration 14 sont également Présidents d'une Caisse Locale.
- Chaque administrateur est détenteur de seize parts sociales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, d'un montant unitaire de 10 euros.
- Le Conseil d'Administration élit, chaque année, son bureau, composé d'un président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.
- Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration et agréé par Crédit Agricole S.A.

Cette information vient en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce

Rôle et fonctionnement général du Conseil

- Informations générales

Une charte de l'administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France est remise à chaque nouveau membre du Conseil d'Administration. Il en est de même pour le guide pratique de l'administrateur et la charte de déontologie nationale, édités par Crédit Agricole S.A.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration est informé de sa qualité de personnel dit «sensible» au regard des mouvements sur titres et respecte les règles attachées à cette qualité.

Pour leur part, les membres du Bureau du Conseil, sont identifiés dans la liste des personnes dites «initiées permanentes» pour les opérations portant sur les actions de Crédit Agricole S.A. ainsi que sur les C C A (certificats coopératifs d'associés) émis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France.

A ce titre ils doivent respecter les fenêtres d'ouvertures ou les autorisations données par le Déontologue du Groupe Crédit Agricole S.A. ou de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France.

Une application extensive de loi N R E sur le cumul des mandats pour les administrateurs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, inclut les sociétés coopératives.

- Missions générales :

- Le règlement intérieur, mis à jour le 28 juin 2004 décrit le mode d'élection du Président, l'organisation des différents comités, représentations et délégations ainsi que l'organisation de l'expression des élus des caisses locales.
- Le Conseil d'Administration décide annuellement, à partir des orientations proposées par la Direction Générale :
 - De la politique générale et de la stratégie commerciale,
 - De la politique financière,

- Des budgets d'investissement et de fonctionnement,
 - De la stratégie de placement des fonds propres
 - De la politique de risque de taux
 - De la politique crédit et de garantie
- Le Conseil d'Administration définit le niveau de délégation du Comité Régional des Prêts et des Comités Départementaux des Prêts.
Ces niveaux sont respectivement de 6 millions et de 3 millions d'euros.
- Au dessus d'un plafond d'encours de 6 millions d'euros, le Conseil d'Administration détermine un montant maximum par emprunteur.
 - Tout dépassement de plafond fait l'objet d'une délibération spécifique.
 - Une revue annuelle et nominative des encours supérieurs à 3 millions d'euros est effectuée par le Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'Administration est informé :

MENSUELLEMENT

- De l'activité commerciale, des évolutions règlementaires ou de structures, ainsi que des projets majeurs impactant la Caisse Régionale
- Des alertes issues des procédures concernant les risques de contreparties et les risques opérationnels

TRIMESTRIELLEMENT

- De l'activité de Contrôle Interne et de l'évolution des indicateurs de risque, par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Comptes

ANNUELLEMENT

- De la présentation du rapport annuel de Contrôle Interne, de la sinistralité assurance et du référentiel de sécurité des moyens de paiements

- Le Conseil d'Administration décide :

TRIMESTRIELLEMENT

- Sur les comptes qui lui sont soumis pour approbation, avec avis des Commissaires aux Comptes pour les arrêtés semestriels et visa pour les arrêtés trimestriels.

SEMESTRIELLEMENT

- Sur la fixation du cours indicatif des C C A.
- Sur le Risque de taux, et notamment sur une présentation du scénario dit « catastrophe »
- Sur la prise de participation au capital d'une filiale intra groupe ou hors groupe
- Sur les limites d'encours individuelles

- Le Conseil d'Administration décide du niveau de pré attribution crédit aux administrateurs et ratifie ou donne un avis sur les crédits accordés aux administrateurs
- Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2009 a validé l'évolution de la Politique de crédit et des risques.
- évaluation des performances du Conseil
 - Le Conseil d'Administration s'est réuni chaque mois, à l'exception du mois d'août.
 - Le taux de présentéisme des administrateurs s'élève à 81% et démontre l'implication de chacun dans l'activité de notre Conseil d'Administration.
 - L'indépendance de chaque membre du Conseil d'Administration est entière.
 - L'implication des administrateurs est illustrée par la densité et la qualité des échanges propres à chacun des dossiers examinés ainsi que par leur participation active et assidue aux différents comités et représentations.
 - Toutes les réunions du Conseil d'Administration font l'objet d'un compte rendu approuvé lors de la réunion suivante.
- Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions « réglementées »

- Le Conseil d'Administration du 7 novembre 2008 a autorisé le Directeur Général de la Caisse Régionale Val de France à conclure la Convention Cadre de Garantie Financière Intra Groupe et la Convention Cadre de Crédit Intra Groupe avec Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation de la Caisse Régionale aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Cette convention entre dans le périmètre des conventions réglementées, moi-même, Dominique LEFEBVRE, Président de la Caisse Régionale, étant également administrateur de Crédit Agricole S.A..

Aucune autre convention n'a été signée en 2009.

Conventions dites « déclarables »

- Le Conseil d'Administration du 31 juillet 2009 a validé un montant de pré autorisation pour chaque administrateur de la Caisse Régionale. Dans ce cadre, les prêts accordés aux administrateurs sont présentés chaque mois au Conseil d'Administration. Ils sont en outre remontés mensuellement à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la procédure soit d'autorisation soit d'information.

- Il est établi qu'en aucun cas un administrateur membre du comité des prêts ne statue en direct sur son cas personnel ou une société dont il est le mandataire ou le principal actionnaire.
- Aucun administrateur n'exerçant de fonctions de gestion ou d'administration au sein d'une personne morale de droit privé dont les risques excèdent 3% des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, il n'est pas effectué de déclaration en annexe du rapport de contrôle interne transmis à la Commission Bancaire.
- Les opérations courantes de banque et d'assurance avec les administrateurs sont conclues dans le respect de l'égalité de traitement applicable à notre clientèle dans le cadre de nos conditions générales de banque et nos règles tarifaires.

2. PRESENTATION DES COMITES (DES PRETS/ D'AUDIT ET DES COMPTES)

Sont concernées ici les différentes structures de notre Caisse Régionale, dans lesquelles des administrateurs siègent, et qui sont appelées à statuer sur les décisions stratégiques ou ayant une influence sur les risques de notre Caisse Régionale.

Il s'agit:

- Du Comité Régional des Prêts
 - o Composé des membres du Bureau du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Entreprises et du Directeur Crédit,
 - o Statue sur les prêts pour lesquels l'encours après accord est supérieur à 3 millions d'euros, excepté les Collectivités Locales qui sont déléguées aux Comités Départementaux dans le cadre de limites validées annuellement.
 - o Il se réunit mensuellement.
- Des deux Comités Départementaux des Prêts
 - o Composés au moins de deux administrateurs de la Caisse Régionale ou de la Délégation départementale et d'un représentant de la Direction
 - o Statuent sur les prêts pour lesquels l'encours après accord n'excède pas 3 millions d'euros
 - o Ils se réunissent chaque semaine
 - o A tour de rôle deux présidents de Caisse Locale du département sont invités à participer aux travaux à titre de formation
- Du Comité d'Audit et des Comptes
 - o Composé de quatre administrateurs titulaires et de deux administrateurs suppléants, le comité, en fonction de l'ordre du jour, invite les responsables des contrôles ou de la gestion financière ainsi que des membres du comité de direction à intervenir sur les sujets à l'ordre du jour.
 - o Le responsable du contrôle permanent assure le secrétariat du comité.
 - o A communication,
 - des changements de méthode comptable ou d'évènements susceptibles d'affecter l'arrêté des comptes de la Caisse Régionale

- des rapports de contrôle et des études spécifiques relevant du contrôle interne ou des risques
 - o Il se réunit quatre fois par an.
- De la Commission des investissements
 - o Composé de 8 administrateurs, du Directeur Général Adjoint, du Directeur Communication, Logistique et Immeubles et du Responsable du Pilotage et du Contrôle de Gestion
 - o Examine le détail des budgets d'investissements
 - o Rapporte annuellement au Conseil d'administration qui statue
- Les Commissaires aux comptes
 - o Le renouvellement du mandat du cabinet Ernst & Young pour une durée de 6 ans ainsi que la validation de son représentant Franck ASTOUX ont été décidés par une délibération du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2007.
 - o Le 22 avril 2005 le cabinet KPMG a été nommé pour 6 ans en tant que second commissaire aux comptes suite au dépassement du seuil de 4.500 M€ de total bilan et conformément au règlement 84/09 du Code Monétaire.

3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise par délibération en date du 23 février 2007.

Ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- octroi de crédit selon le système global des délégations crédits
- achat ou vente de biens immobiliers dans la limite de 500 000 €
- décision et comptabilisation de pertes dans la limite par dossier de 500 000 €
- décision de prise de participation de la Caisse Régionale dans toutes sociétés, groupements et associations dans la limite de 500 000 €

Au delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation [*système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...*].

Les effectifs des trois fonctions contrôle s'élèvent à 20 personnes au 9 mars 2010.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse Régionale Val de France s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires : Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLR) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Références du Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

Références internes à la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel Val de France

- Charte de contrôle interne révisée le 4 juillet 2006
- Recueil des règles de bonne conduite annexé au règlement Intérieur
- Corpus de procédures en vigueur au sein de l'entreprise.
- Charte comptable adoptée le 14 novembre 2006 modifiée le 12 octobre 2009
- Charte de sécurité du Système d'information diffusée le 28 mars 2008
- Charte CNIL mise en place le 17 mars 2009
- Corpus de contrôle permanent formalisé dans SCOPE

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel Val de France et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes [Cf. arrêté du 14/01/09 modifiant le 97-02...]
- En cas de survenance d'incidents significatifs [au sens des articles 17-ter et 38.1...], des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure formalisée.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le Comité d'Audit et des Comptes se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Il s'est réuni quatre fois en 2009 selon les ordres du jour suivant :

- 18 mars 2009
 - Présentation de la synthèse de la mission déléguée IGL sur les risques de contrepartie et sur les missions 2008 menées par le Contrôle périodique,
 - Présentation de la synthèse des contrôles internes réseau et site sur le 4^{ème} trimestre 2008,
 - Présentation de la situation des risques de contrepartie et opérationnels
 - Actualité financière du 4^{ème} trimestre 2008

- 16 juin 2009
 - Présentation de l'arrêté du 14 janvier 2009
 - Synthèse des missions IGL du premier semestre
 - Rapport AMF 2008 et actualité blanchiment
 - Synthèse du contrôle permanent et comptable du 1^{er} trimestre, du risque de contrepartie et du dispositif pandémie grippale
 - Dossier sur la fiscalité de la Caisse régionale

- 16 septembre 2009
 - Présentation de l'évolution de la méthodologie d'arrêté comptable
 - Présentation du calcul du ratio de solvabilité de la CR
 - Charte de Contrôle périodique et benchmark des missions 2009
 - Trame de la Mission déléguée MIF
 - Restitution du contrôle interne du 2^{ème} trimestre 2009
 - Synthèse des éléments de risques au 31 août 2009

- 9 décembre 2009
 - Activité du contrôle périodique au 4^{ème} trimestre 2009
 - Activité de la sécurité financière et de la lutte anti blanchiment pour le second semestre 2009
 - Présentation du dispositif Bâle 2
 - Compte rendu sur l'évolution du dispositif de sécurité du SI
 - Résultats du contrôle permanent du 3^{ème} trimestre
 - Compte rendu du dispositif de sécurité du SI
 - Pilotage du risque de taux

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte rendu présenté ensuite au Conseil d'Administration.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2009 sera présenté au Comité d'audit du 17 mars et au Conseil d'administration du 26 mars 2010

Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation

financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant. Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (EURL BOUTET IMMOBILIER, CA TITRES, ATTICA, GIE SYNERGIE, SAS VAL DE FRANCE IMMOBILIER, GIE CARCENTRE, SAS CARCIE, SAS VAL DE FRANCE EXPANSION, VAUBAN FINANCE), afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

a. Mesure et surveillance des risques

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et

procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique / trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le comité de surveillance des risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Directeur Crédit, Directeur Entreprises, Directeur Recouvrement.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France identifie, conformément au règlement 97-02 [*Cf. article 17 ter...*], les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre [*Cf. articles 17 ter et 38-*],

En application des principes régissant les procédures d'alerte concernant tous les risques opérationnels, un seuil d'alerte «Risques Opérationnels» a été fixé vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. en Conseil d'Administration en date du 26 juin 2009. Le seuil de déclenchement minimum préconisé est de 0,5 % des fonds propres (Tier 1), soit 3,7 M€

Le suivi quotidien de la liquidité est effectué par le service Gestion Financière qui en réfère à :

- la Cellule «optimisation de la liquidité» réunie hebdomadairement pour faire le point sur la situation et apporter des solutions aux problèmes rencontrés. Cette cellule travaille à la mise en place d'outils de suivi de la liquidité et d'optimisation de la liquidité ;
- le Comité Financier réuni mensuellement, prend des décisions en matière de politique financière et à ce titre en matière de politique de refinancement de la Caisse Régionale.

Le niveau du ratio de liquidité est mentionné chaque trimestre dans le reporting de contrôle interne à destination du Contrôle Permanent.

b. Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs d'agence, Directeurs de secteur d'agence, Directeurs de groupe, Responsables de pôle, Directeurs). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des services / filiales non encore couverts est en cours et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Il est précisé que le dispositif fera l'objet d'une adaptation du fait des évolutions en cours, et notamment le changement du système d'information et la migration vers le système « NICE », ainsi que le développement de nouvelles activités (Capital risques, Ingénierie patrimoniale) ou l'industrialisation de certains process (dématérialisation de l'instruction des crédits).

Dans ce contexte, une attention particulière est donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne : la distribution de crédits, l'activité de cautionnement, le fonctionnement statutaire de la Caisse locale, l'animation de la vie locale, la souscription de parts sociales. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

c. Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Les actions engagées pour la directive MIF en 2008 se sont poursuivies en 2009 :

- o suivi du taux de qualification,
- o formation spécifique à l'application de la directive MIF pour les nouveaux conseillers,
- o évolution de l'outil d'aide à la vente « Vente Personnalisée » avec notamment le chaînage du questionnaire de qualification pour tout client non qualifié au préalable.
- o amélioration du dispositif pour notre clientèle Haut de Gamme avec le développement de bilans conseils spécifiques.

La Caisse régionale a également renforcé son dispositif de lutte anti blanchiment et de détection de la fraude au travers du déploiement de l'outil Norkom.

Depuis septembre 2009, nous avons intégré la 3ème directive Européenne (fraude fiscale) dans l'étude de nos dossiers et intégré cette disposition dans la formation des nouveaux embauchés

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

d. Des dispositifs de contrôles particuliers recouvrent :

Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.

- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ». Dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité et plus particulièrement de la crise pandémie grippale A / H1N1 qui touche le pays, la Caisse régionale s'est dotée de moyens spécifiques de protection de son personnel venant compléter les solutions et procédures déjà mises en œuvre afin d'assurer la continuité sur ses activités essentielles en cas de sinistre de ce type.
- l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et une mise à niveau des procédures de contrôle ont été mises en œuvre.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par un contrôleur dédié, rattaché au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable, adoptée en novembre 2006, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, unité comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale et par la cartographie des outils concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives à la piste d'audit doit également être réalisée.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2009, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'évolution des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole

Les traitements informatiques des différentes chaînes comptables ont été optimisés pour déboucher sur des déversements comptables se situant au maximum à B+1 (B étant les jours ouvrés). La balance en normes françaises est, désormais, finalisée à B+3.

La fréquence des arrêtés s'est également accrue, avec six arrêtés comptables complets sur 2009, au lieu de 4 auparavant.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière.

Le dispositif de contrôle comptable n'a pas connu d'évolutions significatives en 2009, si ce n'est la généralisation de la réalisation des points de contrôle dans l'applicatif SCOPE.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2^{ème} degré exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

f. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Inspection Générale / Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse Régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse Régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit-Inspection d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration.

SITUATION DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE

CA VAL DE FRANCE - CRCAM N° 844 - SITUATION AU : 12/03/2010

Caisse Locale de ...	Adresse Postale	Nom et Prénom (Président)
ANET	4 RUE DIANE DE POITIERS 28260 ANET	MAISONS PATRICK
ARROU	18 GRANDE RUE 28290 ARROU	GOUSSU MARYVONNE
AUNEAU	23 PLACE DU MARCHE 28700 AUNEAU	GILBERT PHILIPPE
AUTHON DU PERCHE	8 PLACE DU MARCHE 28330 AUTHON DU PERCHE	FONTAINE LOIC
BLOIS	5 RUE DE LA PAIX 41000 BLOIS	LANDEROUIN JEAN-CLAUDE
BONNEVAL	5 PLACE DU MARCHE AUX GRAINS 28800 BONNEVAL	WISSOCQ PATRICK
BRACIEUX	10 RUE ROGER BRUN 41250 BRACIEUX	ROGER LAURENCE
BREZOLLES	3 RUE ST JEAN 28270 BREZOLLES	MAHAUT ERIC
BROU	1 RUE DES CHANGES 28160 BROU	VILLEDIEU ALAIN
CHARTRES	1 RUE DANIEL BOUTET 28023 CHARTRES	PICHON FRANCOIS
CHATEAUDUN	30 PLACE DU 18 OCTOBRE 28200 CHATEAUDUN	BARRE FRANCOIS
CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	11 PLACE DES HALLES 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	ROLLIN BRUNO
CLOYES SUR LOIR	22 RUE DE CHATEAUDUN 28220 CLOYES SUR LOIR	PLATEAU HENRI
CONTRES	10 PLACE DU 8 MAI 41700 CONTRES	BOURDIN ANNE
COUR CHEVERNY	5 PLACE VICTOR HUGO 41700 COUR CHEVERNY	CADOUX MICHEL
COURVILLE SUR EURE	53 RUE CARNOT 28190 COURVILLE SUR EURE	SCHMIT PHILIPPE
DEPARTEMENTALE	1 RUE DANIEL BOUTET 28023 CHARTRES	LHOPITEAU PIERRE
DREUX	2 RUE PARISIS 28103 DREUX	LEFEU JEAN PIERRE
DROUE	38 AVENUE DE LA GARE 41270 DROUE	BOUVARD JOELLE
GRANDES ENTR COLLECT	30 PLACE DU 18 OCTOBRE 28200 CHATEAUDUN	BARRET FRANCOIS

HERBAULT	2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	41190 HERBAULT	FLORENCE PHILIPPE
ILLIERS COMBRAY	4 RUE LEON FERRE	28120 ILLIERS COMBRAY	BOUVART SYLVIE
JANVILLE	18 PLACE DU MARTROI	28310 JANVILLE	FERRIERE BENOIT
JOSNES	7 GRANDE RUE	41370 JOSNES	CREQUINE ELISABETH
LA BAZOCHE GOUET	PLACE DU MARCHE	28330 AUTHON DU PERCHE	TESSIER DANIEL
LA FERTE VIDAME	25 RUE DELABORDE	28340 LA FERTE VIDAME	LE BALC'H GUY
LA LOUPE	7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	28240 LA LOUPE	PERROT FRANCOIS
LA VILLE AUX CLERCS	7, PLACE DU PUIIS	41160 LA VILLE-AUX-CLERCS	PELTIER DANIEL
LAMOTTE	22 RUE DUFORT DE DURAS	41600 LAMOTTE BEUVRON	CAQUET DANIEL
LES MONTILS	41 RUE DE BEL AIR	41120 LES MONTILS	DUCHALAIS YVES
MAINTENON	4 PLACE ARISTIDE BRIAND	28130 MAINTENON	BINET JEAN PIERRE
MARCHENOIR	2 RUE SAINT LAURENT	41370 MARCHENOIR	LECOMTE CHRISTIANE
MENNETOU SUR CHER	RUE BONNE NOUVELLE	41320 MENNETOU SUR CHER	VIVIER MICHEL
MER	14 AVENUE MAUNOURY	41500 MER	DARNAULT ALAIN
MONDOUBLEAU	38 PLACE DU MARCHE	41170 MONDOUBLEAU	PELLETIER CLAUDE
MONTOIRE	36/37 PLACE CLEMENCEAU	41800 MONTOIRE SUR LE LOIR	GILG ANDRE
MONTRICHARD	3 RUE PORTE AUX ROIS	41400 MONTRICHARD	SIMIER CLAUDE
MOREE	PLACE DU 8 MAI	41160 MOREE	FICHEPAIN CHRISTIAN
NEUNG SUR BEUVRON	17 RUE DES COLONELS MARAIS	41210 NEUNG SUR BEUVRON	FASSOT ERIC
NOGENT LE ROI	14 RUE DE L EGLISE	28210 NOGENT LE ROI	PETIT ROLAND
NOGENT LE ROTROU	29 RUE VILLETTE GATE	28400 NOGENT LE ROTROU	CHOUANARD JACQUES
ONZAIN	11 RUE DE LA JUSTICE	41150 ONZAIN	MARPAULT MICHEL
ORGERES EN BEAUCE	25 RUE NATIONALE	28140 ORGERES EN BEAUCE	LESAGE JEAN MARC
OUCQUES	1 PLACE DU CHATEAU	41290 OUCQUES	PERDEREAU MICHEL
OZOUER LE DOYEN	PLACE DE L'EGLISE	41160 OZOUER LE DOYEN	ROBERT THIERRY
OZOUER LE MARCHE	8 RUE DE LA LIBERATION	41240 OZOUER LE MARCHE	ANGIBAULT THIERRY
ROMORANTIN	20 AV. DE LATTRE DE TASSIGNY	41200 ROMORANTIN LANTHENAY	MARIER JACQUES
ST AIGNAN	22 PLACE WILSON	41110 SAINT AIGNAN	LEGER NELLY

ST AMAND	AV. DU PRESIDENT GRELLET	41310 SAINT AMAND	SALMON JOEL
SAINTE LUBIN DES JONCHERETS	13 RUE DE LA BARONNIE	28350 SAINT LUBIN DES JONCHERETS	GERNEZ HUGUES
SALBRIS	19 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	41300 SALBRIS	PERRIER ANNICK
SAVIGNY SUR BRAYE	3 RUE DE BESSE	41360 SAVIGNY SUR BRAYE	SEGUINEAU MARYSE
SELLES SUR CHER	1 AV. ARISTIDE BRIAND	41130 SELLES SUR CHER	MARIER PHILIPPE
SELOMMES	3 RUE DE LA VALLEE	41100 VENDOME	FOUCHER DANIEL
SENONCHES	16 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	28250 SENONCHES	LEROY DANIEL
THIRON - BEAUMONT	13 RUE DU COMMERCE	28480 THIRON GARDAIS	MASSON GERARD
VENDOME	23 FAUBOURG CHARTRAIN	41100 VENDOME	HERSANT JOEL
VILLEDIEU	PL.MONUMENT AUX MORT-VILLEDIEU	41800 VILLEDIEU	DURAND JEAN-PIERRE
VOVES	13 RUE DU VOISIN	28150 VOVES	BOUQUERY JACQUES